

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981  
(48<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 6 Novembre 1980.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE

1. — Loi de finances pour 1981 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3613).

#### Agriculture, B. A. P. S. A.

M. Bisson, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires.

M. Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.

M. Goldberg, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les marchés agricoles.

M. Desanlis, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses ordinaires.

M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses en capital.

M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement agricole.

M. Jouve, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B. A. P. S. A.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B. A. P. S. A.

M. Emile Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B. A. P. S. A.

M.M. Lajoinie,  
Hunault,  
Claude Michel,  
Pasty.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 3634).

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ DELEHEDDE,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981  
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

## AGRICULTURE, B. A. P. S. A.

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement, selon les modalités appliquées aux questions du mercredi.

La parole est à M. Robert Bisson, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

**M. Robert Bisson, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, mesdames, messieurs, deux contraintes contradictoires ont présidé à l'élaboration de ce projet de budget du ministère de l'agriculture. D'une part, l'obligation de respecter les engagements pris lors du vote de la nouvelle loi d'orientation a conduit à faire des efforts certains sur les chapitres jugés prioritaires, mais, d'autre part, la rigueur qui a conditionné la préparation de l'ensemble de la loi de finances a imposé des restrictions parfois importantes, qui risqueront de poser des problèmes lors de l'exécution de ce budget.

Dans le contexte actuel, et si l'on s'en tient aux dépenses ordinaires qui sont l'objet de ce rapport, ce budget marque un réel progrès sur ceux des années précédentes. Elles atteignent 25,7 milliards de francs, soit une progression de 12,88 p. 100 par rapport à la dernière loi de finances.

Il est évident que pour organiser cette agriculture de conquête qu'annonçait la loi d'orientation agricole, l'effort financier de l'Etat est indispensable.

Trois séries d'actions ont été particulièrement privilégiées : la recherche ; l'enseignement et la formation ; l'installation des jeunes agriculteurs.

La recherche d'abord. Il est apparu nécessaire de mieux coordonner les efforts et d'assurer une meilleure liaison entre les différents organismes ainsi qu'entre la recherche et le développement agricole, ce qui a justifié : la réforme de l'institut national de la recherche agronomique, l'I. N. R. A. ; la création de l'institut supérieur de l'agro-alimentaire qui doit doter la France d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de niveau international ; et, sur le plan budgétaire, des dotations importantes.

Les crédits concernant la recherche connaîtront, en 1981, une augmentation de 35 p. 100. Il faut également noter l'apparition de dotations nouvelles, d'un montant de 50 millions de francs, destinées au financement du réseau national d'expérimentation et de développement.

Votre rapporteur constate avec satisfaction qu'en ce qui concerne l'agronomie et, plus généralement, l'agro-alimentaire, les engagements pris ont été tenus.

Deuxième série d'actions, après la recherche : l'enseignement et la formation professionnelle.

Il est, en effet, nécessaire que les résultats de la recherche soient transmis à des agriculteurs capables de les mettre en œuvre pratiquement. C'est pourquoi plusieurs mesures de restructuration des établissements et d'autres, relatives à la formation des enseignants, ont été prises cette année.

Comme pour la recherche, les dotations destinées à l'enseignement public progressent substantiellement puisque les crédits du chapitre 36-20 : « Subvention de fonctionnement à l'enseignement agricole public » augmentent de 28,7 p. 100.

Par ailleurs, 7,7 millions de francs ont été prévus pour la formation et le recyclage des professeurs de collège et d'enseignement technique agricole.

Voilà pour l'enseignement agricole public.

J'ai traité dans mon rapport écrit des problèmes spécifiques de l'enseignement agricole privé ; je n'en évoquerai ici que l'essentiel.

Les établissements sont soit « agréés » en application de la loi du 28 juillet 1978, soit seulement « reconnus » selon le système précédent.

En 1979, on dénombrait 833 établissements privés ; 652 ont présenté un dossier tendant à l'agrément, 197 — soit 30 p. 100 — l'ont obtenu, encore que celui-ci ne porte que sur 248 classes sur les 556 pour lesquelles il avait été demandé, soit 44 p. 100.

Fait plus grave, la nouvelle procédure s'adapte très mal au cas particulier des maisons familiales, puisque 10,3 p. 100 seulement de leurs effectifs ont reçu l'agrément.

En effet, les conditions posées par le décret d'application du 7 novembre 1979, qui a précisé les critères auxquels devraient répondre les établissements agréés, ont surtout pris en compte les résultats aux examens, ce qui favorise l'enseignement à plein temps qui, de plus, en général, sélectionne les élèves à l'entrée.

L'enseignement par alternance, qui veut rester ouvert à tous les élèves, quel que soit leur niveau de départ, est donc condamné à rester pour 90 p. 100 de ses effectifs sous l'ancien régime de la reconnaissance.

Il est donc important que le décret soit modifié sur ces points.

Malgré ces remarques, on ne peut, cette année, que souligner la croissance des dotations destinées à l'enseignement privé pour 1981 ; elle est, en effet, de 23 p. 100 pour l'enseignement technique et de 15 p. 100 pour l'enseignement supérieur.

La formation permanente en agriculture, quant à elle, n'a pas, il faut le reconnaître, fonctionné de façon pleinement satisfaisante jusqu'à présent. Toutefois, la mise en place du réseau national d'expérimentation devrait assurer une meilleure intégration des actions de développement dans l'ensemble de la filière du progrès.

Troisième série d'actions volontaristes gouvernementales — après la recherche et l'enseignement — dont le projet de budget est la traduction financière : l'installation des jeunes agriculteurs.

Selon les derniers résultats fournis par l'enquête communautaire sur les structures des exploitations agricoles, les installations de jeunes agriculteurs sont toujours en diminution. Le ralentissement constaté dans la diminution du nombre global des chefs d'exploitations agricoles est surtout imputable au maintien des personnes âgées. L'aggravation du déséquilibre qui se poursuit, en raison du vieillissement accentué de la population agricole en place et de l'insuffisante entrée des jeunes, constitue un phénomène inquiétant.

Il est de plus en plus nécessaire de susciter un courant d'installation sur les structures agricoles, comme les travaux préparatoires du Plan, ont fait de ce point un des objectifs prioritaires de la politique agricole des années à venir. Faute de mesures suffisantes, certaines régions où le taux de remplacement est particulièrement faible seront rapidement en voie de désertification.

Les dotations du F. A. S. A. S. A. — fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles — destinées à l'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs progresseront de 16,5 p. 100 cette année. En revanche, les dotations du F. A. S. A. S. A. destinées au paiement de l'indemnité viagère de départ restent stables. Malgré les mesures prises ces dernières années pour rendre l'I. V. D. plus incitative, le nombre de demandes n'évolue que très peu ; c'est une conséquence de la poursuite du vieillissement de la population active agricole.

Il semble que beaucoup de personnes âgées cherchent à demeurer le plus longtemps possible sur leur exploitation. L'instabilité monétaire est certainement responsable, pour une grande part, de cette situation. Par ailleurs, l'apparition de sociétés de services et l'existence des contrats de vente d'herbe permettent à des exploitants âgés, déchargés en réalité des soucis de l'exploitation, de se maintenir fictivement comme actifs.

Conscient de l'insuffisance du rythme de renouvellement des générations dans le secteur agricole, le Gouvernement a, le 22 octobre dernier, approuvé un ensemble de mesures, que j'analyse dans mon rapport écrit, afin d'améliorer les conditions d'installation des jeunes agriculteurs et de maintenir dans notre pays une agriculture familiale dynamique. Elles sont conformes aux engagements pris dans la loi d'orientation.

Les actions qui avaient été retenues comme prioritaires au cours des années précédentes n'ont cependant pas été sacrifiées.

D'abord, le soutien à l'agriculture des zones défavorisées et les mesures en faveur de l'élevage. La faiblesse du revenu tiré des exploitations d'élevage ne permet pas, en effet, dans la

majorité des cas, de financer, par leurs moyens propres, l'ensemble des mesures qui permettraient de mettre en valeur un potentiel encore largement sous-exploité.

Dans une région que connaît bien votre rapporteur, la Basse-Normandie, où l'agriculture est très nettement orientée vers les productions animales, et plus particulièrement vers les produits de l'élevage bovin, la valeur de la production n'a été de 1970 à 1979 multipliée que par 2,4 alors que, dans le même temps, les consommations intermédiaires ont, elles, été multipliées par 3,4 et représentent désormais 49 p. 100 de la valeur de la production contre 33 p. 100 en 1970.

On comprend, dans ces conditions, que le revenu en valeur réelle soit au même niveau qu'en 1970, deux des départements de la région ayant même connu une évolution négative.

La Basse-Normandie constitue un exemple particulièrement significatif des difficultés que connaissent les zones d'élevage et il est évident que si des actions, qu'on pourrait presque qualifier de sauvetages, n'étaient pas entreprises, ce serait l'économie tout entière de ces régions qui se trouverait à très court terme ébranlée.

Il était normal qu'à l'occasion de cette discussion budgétaire, le rapporteur spécial de la commission des finances évoque les inquiétudes que suscite le présent de notre agriculture. Préparer l'avenir, former les futurs agriculteurs, stimuler la recherche sont des objectifs parfaitement louables. Il ne faudrait cependant pas oublier qu'aujourd'hui la grande majorité des agriculteurs se débattent dans des difficultés croissantes.

Malgré une production en très net progrès, le revenu agricole sera certainement cette année déficitaire. Cela a été longuement évoqué lors de la conférence annuelle Gouvernement-Parlement-profession du 4 novembre, à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. Déjà, de nombreuses exploitations ont des problèmes graves de trésorerie et la chute des commandes de matériels agricoles est la meilleure preuve de la réalité de cette crise. Cette dernière a d'ailleurs été aggravée dans les régions d'élevage par une campagne de presse qui est venue perturber fortement le marché du veau, de telle sorte que non seulement les éleveurs mais aussi les fabricants d'aliments du bétail se trouvent dans une situation particulièrement difficile; cela n'a pas été non plus sans incidences dans le domaine de l'emploi.

Par ailleurs, les revenus des producteurs de lait sont directement touchés par deux fois; d'une part, au stade de la commercialisation des veaux de huit jours, dont les cours ont baissé parfois d'un tiers, et, d'autre part, en raison du prix du lait.

L'union laitière normande a en effet pris la décision de payer le lait trois centimes en dessous de la grille interprofessionnelle pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre.

Le seul remède à cette situation extrêmement préoccupante consiste à prendre les mesures nécessaires pour restaurer la confiance du consommateur dans la viande de veau.

J'ai d'ailleurs présenté une observation à ce sujet à la commission des finances, qui l'a adoptée.

Dynamiser l'élevage français ne peut se faire, dans ces conditions, qu'avec l'appui et le soutien financier de la puissance publique. C'est pourquoi, lors du conseil des ministres du 30 mai 1980, il a été décidé de lancer un plan devant permettre à l'élevage d'apporter une contribution accrue à l'économie nationale au cours des cinq prochaines années. Ce plan devait être complété par les mesures prises en faveur de la transformation et de la commercialisation dans le cadre du programme de développement des industries agricoles et alimentaires décidé lors du conseil des ministres du 19 mars 1980.

Pour assumer la réalisation concrète de ce plan, 5,5 milliards de francs de mesures supplémentaires devront être prises sur l'ensemble des cinq années. Les éleveurs pourront également bénéficier de divers assouplissements apportés aux conditions d'octroi des prêts bonifiés, notamment des « prêts spéciaux élevage ».

En outre, prévue dans le plan de développement de l'élevage, la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a été instituée par un décret du 31 juillet 1980.

Cette prime est notamment destinée à offrir la possibilité aux producteurs laitiers de se reconverter dans l'élevage des bêtes à viande. Contribuant ainsi à la diminution des excédents laitiers de la Communauté, la prime sera financée à 50 p. 100 par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles, le F. E. O. G. A.

Pour bénéficier de cette prime, les éleveurs doivent s'engager à ne pas vendre ou céder à titre gratuit du lait ou des produits laitiers provenant de l'exploitation et à ne pas en livrer pendant un an à compter de cette date, à maintenir sur l'exploitation pendant une durée minimum de six mois un effectif de vaches allaitantes au moins égal à celui pour lequel le bénéfice de la prime a été octroyé, à déclarer que le troupeau est destiné à l'élevage des veaux appartenant à l'une des races à orientation viande ou issues d'un croisement avec l'une de ces races.

Pour financer cette mesure, un nouvel article 50 a été ouvert et sera doté de 230 860 000 francs.

Toutefois, les critères d'attribution de la prime pour les troupeaux de vaches allaitantes privent injustement de nombreux éleveurs de cette aide, notamment en raison de l'interdiction de vendre du lait.

Or, non seulement il existe des troupeaux mixtes, mais aussi, lorsque les veaux de lait sont vendus, la période de lactation de la mère n'est pas terminée et il faut trouver un débouché pour la production restante.

La disposition interdisant la vente de lait est en contradiction avec la volonté affirmée de favoriser la production de veaux allaités par la mère.

La commission des finances a donc recommandé une modification des critères d'attribution afin que cette prime soit versée pour toutes les vaches allaitantes.

Je terminerai ce chapitre sur la poursuite des actions prioritaires en évoquant les efforts concernant l'amélioration sanitaire et le progrès génétique.

L'augmentation de la productivité des troupeaux, et par là même l'augmentation du revenu des éleveurs, passe par une amélioration de l'état sanitaire et de la sélection des animaux. Les actions de protection sanitaire du cheptel ont d'ailleurs donné des résultats spectaculaires.

Mais, cette lutte contre les maladies animales coûte cher, comme d'ailleurs tout relâchement des efforts dans ce domaine; c'est ainsi que, par exemple, l'apparition, en 1979, d'une série de foyers de fièvre aphteuse en Basse-Normandie aura, en définitive, coûté 16 millions de francs.

Votre rapporteur s'étant, pour cette raison, inquiété de la diminution de 2,76 p. 100 des crédits du chapitre 44-70, le ministère de l'agriculture lui a indiqué qu'il attendait des remboursements de la contribution du F. E. O. G. A. à ces actions et que les versements communautaires permettraient de maintenir les actions de prophylaxie au niveau des années précédentes.

S'agissant de la sélection animale, il faut, en revanche, remarquer, cette année, une augmentation substantielle de 24,6 p. 100 des crédits.

Sous réserve de la précision apportée par le ministère sur les crédits de prophylaxie, on doit donc considérer que ce budget poursuit les efforts entrepris depuis plusieurs années en faveur de l'élevage et qu'il va bien dans le sens des orientations définies dans le plan pluriannuel de développement.

Ce projet de budget apparaît donc comme globalement satisfaisant, mais il convient de remarquer que la compression des dépenses de fonctionnement a conduit à sacrifier quelques chapitres:

S'agissant des calamités agricoles, les dotations du chapitre 46-33 sont en diminution de 10 p. 100.

Quant aux bourses, le montant des crédits du chapitre 43-21 reste pratiquement fixé au même niveau qu'en 1980 et, par voie de conséquence, le montant de la part de bourse ne sera donc pas revalorisé.

Enfin, aucune création d'emploi n'est prévue et les crédits destinés à payer les vacataires régressent.

Il risque donc d'y avoir contradiction entre l'évolution des moyens dont pourra disposer la direction de la qualité et l'ampleur de la tâche qui va être confiée aux services vétérinaires pour faire appliquer strictement la réglementation nationale et, depuis peu, communautaire, sur la viande de veau.

Sous le bénéfice de ces remarques, la commission des finances a conclu à l'adoption du projet de budget des dépenses ordinaires du ministère de l'agriculture pour 1981, afin de vous permettre, monsieur le ministre, de disposer des moyens nécessaires à la poursuite de votre action bénéfique en faveur d'un secteur

essentiel de l'économie nationale. (Applaudissements sur les bords du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, je me conformerai aux directives qui nous ont été adressées tant par le président de notre assemblée que par le président de la commission des finances et je me contenterai simplement de commenter mon rapport écrit.

Permettez-moi cependant de vous dire, monsieur le ministre, que, si je pouvais faire abstraction de vos responsabilités, la situation dans laquelle vous vous trouvez m'inclinerait à la sympathie.

Cette situation est assez inconfortable.

Vous vous trouvez en effet pris en tenaille entre les masses d'air froid austères que souffle Matignon et les doux alizés électoraux que souffle M. Giscard d'Estaing. (Sourires.) Il vous appartient à vous de concilier l'inconciliable, de démontrer l'indémontrable, bref de rester debout dans ces microclimats budgétaires.

Mais là s'arrêtera mon premier mouvement, car vos responsabilités existent et vous les assumez. Or, elles sont écrasantes, monsieur le ministre, au sens coupable du terme.

Nul en effet, je crois, ne peut nier que l'agriculture française soit en crise. Des milliers d'agriculteurs n'en sont plus à s'interroger sur l'an 2000 ou sur leur avenir. Ils en sont tout simplement à s'interroger sur leur présent. Je sais bien qu'une certaine fraction de l'agriculture française est prospère, mais elle concerne peu de gens, et pour la majorité des exploitations petites ou moyennes, c'est la crise. On en est tout simplement à se demander si l'on pourra faire face à la prochaine échéance.

Cette crise, d'ailleurs, nul ne la conteste, et les récents travaux de la conférence annuelle sont là pour l'attester. Je la commenterai rapidement, comme je l'ai fait dans mon rapport. Cette crise est caractérisée par un paradoxe. En effet, on peut dire, *grosso modo*, que si l'agriculture française se porte de mieux en mieux, les agriculteurs, eux, se portent de plus en plus mal.

Pourquoi l'agriculture se porterait-elle plutôt mieux ? Parce qu'il y a, incontestablement, une évolution satisfaisante de la production globale, qui augmente. De même assiste-t-on à un net rétablissement de notre balance agro-alimentaire, qui atteint un taux de couverture de 105 p. 100 en 1979 et les résultats seront, je crois, encore meilleurs en 1980.

Si l'on tient compte du fait que ces progrès ont été réalisés par une population active qui a diminué de moitié en vingt ans, on pourrait penser que la situation est bonne.

Mais c'est là qu'on se heurte à un paradoxe. En effet, mieux l'agriculture se porte et plus la situation des agriculteurs empire. Et si l'on abandonne les statistiques globales pour se pencher sur la situation des agriculteurs eux-mêmes, on constate une dégradation.

Dégradation au niveau du revenu brut d'exploitation, certes, et les chiffres contenus dans mon rapport l'attestent, mais aussi — si l'on tient compte des investissements, qui sont considérables dans le secteur agricole — au niveau du revenu net, qui est la seule notion significative, car elle seule permet de mesurer ce qui reste à l'agriculteur pour vivre. A cet égard les chiffres contenus dans mon rapport sont assez inquiétants car ils montrent une diminution constante sur la longue période.

La situation d'endettement des agriculteurs ne peut qu'aviver l'inquiétude. Une étude récente de la caisse nationale de crédit agricole fait en effet apparaître que leur endettement auprès de cette seule institution est de l'ordre de 100 milliards de francs, soit un montant équivalent à la valeur ajoutée agricole annuelle ; quant à la charge de remboursement, elle atteint 15 p. 100 de ce chiffre.

J'ai d'ailleurs, comme vous le savez, monsieur le ministre, essayé d'en savoir un peu plus sur la situation financière des agriculteurs. J'ai demandé quel était le nombre des agriculteurs en difficulté et j'ai été quelque peu étonné de me voir opposer le secret bancaire. Je peux vous affirmer, monsieur le ministre de l'agriculture, que les banques françaises fournissent très régulièrement des statistiques à diverses administrations de l'Etat ; comme je ne demandais pas le nom des agriculteurs, mais tout simplement des statistiques, je regrette que l'on n'ait pas voulu me répondre. En effet, il s'agit là d'un sujet important car,

contrairement à ce que concluait l'étude du crédit agricole, je ne pense pas que cet endettement ne concerne qu'une minorité d'agriculteurs. Si tel était le cas, il n'aurait pas fallu une dotation de 230 millions de francs pour leur venir en aide : 230 millions de francs lourds ce n'est tout de même pas rien !

L'agriculture est donc en crise au niveau du revenu des agriculteurs. Comment l'expliquer ?

Là non plus, je ne ferai pas preuve d'originalité. Le socialiste que je suis répètera ce que disait depuis de nombreuses années à cette même tribune M. Pierre Joxe : la cause essentielle de la dégradation du revenu agricole réside dans l'évolution divergente du prix des produits agricoles et de ceux des consommations intermédiaires.

Je ne citerai qu'un seul chiffre, les autres étant contenus dans mon rapport. Si l'on prend la base 100 pour l'année 1970, l'indice de la production agricole n'a pas dépassé 200 en 1979. En revanche, à la même époque, l'indice P.I.N.E.A. — celui des produits industriels nécessaires à l'agriculture — avait dépassé 300. Il y a là un phénomène central que les socialistes dénoncent depuis neuf ans à cette tribune. J'ai d'ailleurs vu hier que l'on s'en était enfin préoccupé lors de la conférence annuelle pour conclure d'ailleurs immédiatement après que c'était, bien évidemment, la faute du choc pétrolier. Or, s'il est incontestable, monsieur le ministre, que l'inflation est pour quelque chose dans cette situation, et que les pays qui enregistrent une forte inflation infligent un handicap réel à leur agriculture dans le cadre de la politique communautaire, je ne suis par certain, en revanche, que toute l'explication soit là.

C'est pourquoi le groupe socialiste et votre rapporteur se proposent de poursuivre cette étude après la discussion budgétaire, et nous espérons qu'un grand nombre de nos collègues se joindront à nous.

Neus sommes au cœur de la crise agricole et il faut la dépasser. Les parlementaires ne doivent pas laisser aux seules organisations professionnelles ou — pardonnez-moi, monsieur le ministre de l'agriculture — à la seule administration, le soin de se pencher sur ce problème qui est devenu trop central pour que nous l'ignorions ou pour que nous attendions les statistiques et les renseignements !

Mais il y a aussi un problème des prix d'aval et l'évolution comparée des prix de détail des produits alimentaires et du prix à la production des produits agricoles est, elle aussi, très significative. L'agriculteur se voit ainsi confisquer en amont et en aval une partie très importante de sa valeur ajoutée. Il n'y a pas de quoi en être surpris, monsieur le ministre : c'est la logique capitaliste, et elle joue dans l'agriculture comme dans les autres secteurs, pour confisquer le fruit du travail au bénéfice de certaines catégories, de certains intérêts.

J'aimerais que vous répondiez à cette question, monsieur le ministre : pensez-vous qu'il soit possible, dans le cadre du libéralisme économique qui est aujourd'hui le credo officiel, de faire régresser le volume des consommations intermédiaires ? Cela reviendrait en effet à heurter de front des intérêts financiers considérables, de puissantes multinationales. Je vous souhaite beaucoup de courage pour les affronter, eu égard au contexte de la politique économique officielle.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur cette crise et je vous demanderai, monsieur le ministre, si, face à cette grave situation, le Gouvernement a une politique et se donne des moyens. Pour ce qui est de la politique, vous savez bien, monsieur le ministre, qu'il n'y en a pas. Je me contenterai, à cet égard, de citer la remarque faite l'autre jour par M. Cornette, qui est membre de la majorité, lors d'une réunion de la commission de la production et des échanges : « Nous sommes tombés dans une ornière ».

Cette ornière, c'est la politique des ballons d'oxygène, du soutien artificiel des revenus. Certes, nul ne conteste qu'il faille les soutenir, vu la gravité de la situation. Mon prédécesseur à cette tribune a parlé de sauvetage. Et c'est bien de cela qu'il s'agit ! Mais convenez avec moi, monsieur le ministre, que le sauvetage et la politique de soutien artificiel des revenus ne constituent pas une politique agricole, ne constituent pas une politique d'avenir. Or c'est dans un tel contexte que vous nous présentez ce projet de budget dont les artifices de présentation ont du mal à dissimuler la grande misère.

Je ne reprendrai pas en détail l'examen des crédits, renvoyant sur ce point encore à mon rapport écrit.

Je me contenterai de rappeler les grandes masses budgétaires. Je répondrai aussi, monsieur le ministre, à la lettre que vous m'avez fort courtoisement envoyée ces jours-ci.

Vous nous proposez en autorisations de programme 2015 millions de francs — je vous fais grâce des décimales — ce qui représente une augmentation de 3,27 p. 100, et en crédits de paiements 2 131 millions de francs, soit une progression de 2,15 p. 100.

Si nous retenons un taux d'inflation de 14 p. 100 — je ne dis pas 13,9 p. 100, car un tel raffinement me paraît superflu — nous constatons que les autorisations de programme diminuent en fait de 10 p. 100 et que les crédits de paiement régressent de 11,80 p. 100.

Si l'on tient compte non plus des seuls crédits inscrits au projet de budget du ministère de l'agriculture mais de l'ensemble des dépenses d'équipement, c'est-à-dire si l'on ajoute aux dotations des titres V et VI du ministère de l'agriculture, celles qui figurent aux comptes spéciaux du Trésor — F. F. N., fonds de développement des adductions d'eau — ainsi que les dotations du secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires et les crédits du F. I. D. A. R., et vous voyez que je suis large, la progression des autorisations de programme atteint alors 6 p. 100. Mais vous savez fort bien, monsieur le ministre, que ces crédits ne bénéficient pas uniquement à l'agriculture mais à l'ensemble du monde rural. N'importe. Depuis 1970, les crédits destinés aux investissements collectifs qui devraient accompagner le développement des exploitations n'ont pas cessé de diminuer en valeur réelle : c'est ainsi qu'en 1980 les autorisations de programme étaient inférieures de 40 p. 100 en francs constants à celles de 1969.

Monsieur le ministre, après avoir lu le rapport que j'avais présenté à la commission des finances, vous avez bien voulu, dans une lettre qui m'est parvenue tout récemment, me faire part de votre étonnement devant la teneur de ce rapport et m'adresser quelques critiques.

Je vous remercie de votre courtoisie, mais permettez-moi à mon tour de m'étonner de votre surprise.

Pour ce qui est des dépenses en capital, ce projet de budget est à une exception près décevant et il ne répond pas à ce qui avait été promis. Je rappelle d'ailleurs dans mon rapport certaines déclarations que vous contestez, mais dont je maintiens la teneur, et qui vont dans le même sens. Aujourd'hui, je n'en citerai qu'une, extraite d'un numéro récent du journal *Les Echos*, qui ne passe pas pour être favorable à l'opposition : « Les engagements pris par le Gouvernement à travers la charge verte résistent mal à l'épreuve des faits. La rigueur budgétaire imposée par le Premier ministre — ce sont les masses d'air froid dont je parlais tout à l'heure — se fait assez sévèrement ressentir dans le budget de l'agriculture... Tout se passe comme si les contraintes budgétaires avaient obligé le Gouvernement à ne refléter qu'en négatif les promesses faites il y a un an aux agriculteurs. »

Globalement les faits sont là : ce projet de budget est caractérisé par la poursuite de la dégradation, en valeur réelle des crédits destinés aux équipements collectifs agricoles. Les autorisations de programme n'atteignent que 40 p. 100 du niveau qu'elles avaient dans le budget de 1969.

Quelle que soit la façon dont on présente les chiffres — nous y reviendrons certainement — nul ne peut nier que le volume des investissements susceptibles d'être subventionnés par des crédits budgétaires diminue chaque année.

A cela je sais que vous présentez deux objections.

D'abord, vous faites remarquer qu'il faut tenir compte des effets cumulés des crédits votés chaque année. Il est certain que nous n'avons plus aujourd'hui à financer les investissements qui ont été réalisés hier.

Mais êtes-vous certain que l'on puisse aujourd'hui, vu la situation, se contenter de rappeler ce qui a été fait ? Ce qui importe désormais, et vous le reconnaissez vous-même lors de la discussion de la loi d'orientation agricole, c'est de savoir si nos efforts sont suffisants par rapport à ceux de nos concurrents.

On nous répète suffisamment que nous sommes dans une économie ouverte. Il ne faudrait pas l'oublier lorsqu'il s'agit de la concurrence. Et si l'on change de politique économique, qu'on nous le dise ! Vous savez que nous vous prêterons toujours une oreille attentive ! Car la politique de M. Raymond Barre, nous ne l'apprécions pas tellement... mais je ne crois pas qu'il soit question d'en changer !

Dire et redire que nous avons déjà beaucoup réalisé ne sert à rien si nos concurrents sont déjà parvenus à un stade supérieur de développement.

Les gouvernements qui ont précédé et le vôtre ont voulu que notre agriculture se situe désormais dans une économie ouverte. Par voie de conséquence, il faut lui donner les moyens de lutter à armes égales avec celle de ses voisins.

Ainsi que je l'indiquais en préambule, la production et les exportations agricoles ont enregistré de bons résultats en 1979 et en 1980, mais cette évolution globalement satisfaisante ne doit pas cacher le fait — rappelé par mon prédécesseur à cette tribune — que plusieurs productions se heurtent à de graves difficultés, que vous connaissez bien mieux que moi, monsieur le ministre.

Etes-vous, par exemple, satisfait de l'évolution de la production porcine ? Cela m'étonnerait.

Ne croyez-vous pas que nos producteurs de fruits et légumes ou nos viticulteurs sont gravement menacés par la concurrence étrangère et que l'extension du Marché commun risque d'en faire disparaître un grand nombre ?

Vous le croyez certainement, sinon vous n'auriez pas fait prendre hier de telles décisions.

Vous remarquez dans l'exposé des motifs du projet de loi d'orientation : « Des problèmes nouveaux sont apparus, les agricultures concurrentes de la nôtre ont accru leur compétitivité... » Etes-vous certain que ce projet de budget correspond bien — sauf peut-être en matière de recherche, mais je l'ai souligné — à ces nouveaux défis que vous voyez poindre à divers horizons ?

Votre deuxième objection consiste à affirmer : nous avons respecté les grandes priorités, irrigation, drainage, remembrement et forêt.

Je ne mets pas en doute les chiffres que vous m'avez fait parvenir. Mais il faut préciser que vous n'avez obtenu les pourcentages élevés d'accroissement que vous avancez qu'en procédant à des redéploiements à l'intérieur des articles — c'est ce que je qualifiais tout à l'heure d'artifice de présentation.

Vous annoncez en effet 378 millions de francs en autorisations de programme pour l'irrigation et le drainage, mais vous sacrifiez pour cela les crédits destinés aux aménagements de rivières et aux barrages. Je vous remercie au passage pour l'aménagement du bassin de l'Adour. Si l'on considère l'ensemble des autorisations de programme destinées à l'hydraulique, l'accroissement n'est plus que de 7,5 p. 100, ce qui ne permettra pas le maintien de leur volume au niveau des années précédentes.

Il faut que nous soyons bien d'accord sur un point : ou l'on s'attache à l'ensemble, ou l'on extirpe des articles et des lignes et l'on distingue des sous-enveloppes dans les enveloppes, ce qui permet de se prévaloir de taux de progression fantastiques, qui peuvent même — je caricature pour mieux ne faire comprendre — dépasser les 1 000 p. 100 !

Pourtant, les opérations que vous avez sacrifiées en hydraulique me semblaient étroitement liées aux précédentes ; on voit mal en effet comment l'on pourra irriguer sans barrage ou drainer efficacement sans réaménager les rivières. L'écu landais que je suis est bien placé pour vous parler de ce problème, que vous n'ignorez d'ailleurs pas, monsieur le ministre.

La maîtrise de l'eau forme un tout ; n'en privilégier qu'un des aspects risque de conduire à des gaspillages qui ont été dénoncés par de nombreux observateurs, et en particulier par le directeur de l'I. N. R. A.

Pour le remembrement, là aussi, vous ne parvenez à un pourcentage d'accroissement supérieur à la dévalorisation de la monnaie qu'en sacrifiant presque totalement les crédits qui allaient aux travaux connexes et à la voirie rurale. Nous arrivons là à une situation paradoxale. Les régions où la rentabilité agricole est la plus forte ont été remembrées en bénéficiant de subventions pour les travaux connexes et pour la voirie rurale. Et aujourd'hui, alors que le remembrement doit se faire dans les régions où le revenu agricole est beaucoup plus faible, les agriculteurs devront supporter une part bien plus importante des frais engagés au titre du remembrement.

Je ne doute pas, monsieur le ministre, de votre bonne volonté mais, comme je le disais dans mon préambule, vous tentez de justifier l'injustifiable.

Je ne quitterai pas cette tribune sans dire un mot du Sud-Ouest. Là aussi, monsieur le ministre, vous avez ajouté au redéploiement dans les enveloppes le redéploiement géographique. Et si je suis très heureux des affectations dont bénéficie cette région ; je me dois, en tant que rapporteur de la commission des finances et puisque je parle au nom de tous les membres de cette assemblée, de déplorer que vous ayez une nouvelle fois déshabillé Pierre pour habiller Paul. Mes collègues me feront d'ailleurs certainement écho tout à l'heure.

En conclusion, j'indique que j'avais proposé à la commission de rejeter les crédits de l'agriculture. Celle-ci ne m'a pas suivi et vous demande de les adopter.

Je déplore cette décision pour les raisons de fond que je viens d'exposer mais je déplore aussi cette conception de la politique, cette tendance fâcheuse à présenter les actions normales de l'Etat comme des actions exceptionnelles pour les besoins du marketing électoral.

Ce n'est pas là une conception très noble de la politique, monsieur le ministre. Selon la formule célèbre, gouverner c'est prévoir, c'est choisir; mais ça ne peut pas consister à jeter de la poudre aux yeux! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Goldberg, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les marchés agricoles.

**M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'importance du chapitre 44-54 et, plus généralement, de l'organisation des marchés que je dois vous présenter brièvement a été soulignée tout au long de ces derniers mois.

Au printemps, nous avons noté l'effondrement des cours des viandes ovines et pu apprécier la ferme volonté des producteurs de ne pas se laisser tondre. Au début de l'été, les manifestations des producteurs de fruits et légumes ont défrayé la chronique. Au mois d'août, il a fallu, toutes vacances cessantes, calmer les producteurs de porcs en prodiguant force promesses d'ailleurs pas encore tenues. A la rentrée, les consommateurs n'appréciaient plus les escalopes aux œstrogènes. Les cours du veau sont au plus bas et de nombreux éleveurs ne savent plus que faire ni de leurs veaux de huit jours ni des veaux blancs prêts pour la consommation.

La grogne n'épargnait pas les céréaliers dont les silos regorgent de blé; ceux-ci attendent que les pouvoirs publics et les autorités communautaires veuillent bien leur permettre de vendre leurs productions aux acheteurs potentiels, y compris soviétiques.

Le mauvais temps du printemps épargne aux viticulteurs d'avoir des stocks à ne plus pouvoir les loger. Et voici quelques semaines, les producteurs de champignons de couche appelaient mon attention sur les difficultés qu'ils rencontrent pour commercialiser leurs productions, malgré une restructuration importante de ce secteur.

Je n'ai pas compté les tonnes de choux-fleurs et de tomates, de pêches et de cerises qui, parmi d'autres produits, ont été déversées par nos agriculteurs sur le parvis des préfectures.

Je n'ai pas mesuré la longueur des cortèges de viticulteurs, d'éleveurs de bovins et de moutons, de producteurs de fruits et légumes, de tabac, mais les luttes ont été puissantes et diversifiées. Le silence des grands moyens d'information ne peut faire disparaître l'expression de ce mécontentement réel.

L'examen des crédits affectés à l'organisation des marchés doit permettre à notre assemblée de répondre à cette question: les moyens prévus sont-ils de nature à résoudre les crises multiples qui ont assailli notre agriculture?

Pour respecter le temps qui m'est imparti, je procéderai, outre à une très brève analyse d'ensemble du chapitre 44-54, à un examen du plan pluriannuel de l'élevage. Mon rapport écrit apporte des précisions supplémentaires sur ces deux aspects.

Globalement, les crédits affectés aux subventions économiques destinées à la valorisation des productions augmentent de 17,3 p. 100 par rapport à 1980, en comprenant les deux postes transférés sur le budget des industries agro-alimentaires: il s'agit du F. I. R. S., le Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre, et de la S. I. D. O., la Société interprofessionnelle des oléagineux. Ces crédits passent de 2 152,7 millions de francs à 2 526,3 millions de francs.

L'évolution du poste est la suivante. Pour le F. O. R. M. A., plus 19 p. 100; cette dotation représentera, en 1981, 64,2 p. 100 de l'ensemble du chapitre. Cette augmentation est destinée essentiellement à financer le plan élevage.

Cette importance justifie que je consacre une partie de mon rapport à l'examen de ce plan.

En revanche, l'O. N. I. B. E. V., l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes, voit sa dotation réduite à 0,8 p. 100; il bénéficiera de crédits du F. O. R. M. A.

Cumulé, l'accroissement de ces deux postes est ramené à 17,8 p. 100. Sur la base d'une inflation de près de 14 p. 100, la progression en valeur réelle est donc minime.

Pour sa part, l'O. N. I. V. I. T., l'Office national interprofessionnel des vins de table, aura moins de moyens qu'en 1980. La hausse de 9,7 p. 100 ne compense pas la hausse des prix.

L'O. N. I. C., l'Office national interprofessionnel des céréales, voit sa dotation accrue de 27,2 p. 100. Permettez-moi de formuler une observation à propos de la destination des crédits supplémentaires. Le Gouvernement a, en effet, indiqué qu'ils seraient affectés à l'aide alimentaire. En soi, c'est une bonne chose. Il est cependant regrettable que ces crédits apparaissent parmi les mesures financières « bénéficiant à l'agriculture », alors qu'ils sont destinés en réalité à une tout autre action.

Cet exemple parmi beaucoup d'autres montre le caractère fallacieux d'un argument souvent utilisé: l'agriculture bénéficie de 70 milliards, alors que, en réalité, seule une petite part de ces crédits bénéficie pleinement à l'agriculture.

Ces remarques générales étant formulées, examinons plus en détail les mesures relatives à l'élevage dans le cadre du plan pluriannuel et du plan porc.

Depuis 1973, l'élevage connaît une grave crise: la dégradation du revenu brut d'exploitation, de 6,5 p. 100 en moyenne annuelle entre 1975 et 1978, s'est confirmée en 1979.

Les capacités d'autofinancement des éleveurs se sont considérablement amenuisées, alors même que les pouvoirs publics incitaient à la modernisation et à l'amélioration de la productivité. Cette politique a abouti à un endettement croissant, d'un niveau tel que nous assistons actuellement à la liquidation d'une partie du cheptel pour faire face aux échéances que l'on ne peut différer.

Une étude sur le charolais démontre que les remboursements à effectuer dans l'année représentaient 72 p. 100 du revenu agricole en 1977, contre 60 p. 100 en 1975 et 36 p. 100 en 1971.

Cette situation n'est pas nouvelle et c'est pourquoi, l'année dernière, j'ai proposé de réduire les coûts de production en supprimant la taxe de coresponsabilité que rien ne justifie. Il est regrettable pour les éleveurs que ni la commission ni l'Assemblée n'aient adopté cette proposition.

Aujourd'hui commence l'examen du budget des communautés et il est à craindre que cette taxe qui atteint 2 p. 100 du prix indicatif du lait depuis le 1<sup>er</sup> juin 1980 soit, pour la prochaine campagne, considérablement augmentée et touche tous les exploitants, y compris ceux dont le revenu est faible. Acceptant une telle extension, le Gouvernement montrerait à nouveau qu'il refuse aux petits producteurs l'amélioration de leur revenu et qu'il les sacrifie au profit des « usines à lait ».

Cette taxe dite de résorption d'excédents est d'autant plus inacceptable que, sur proposition de la commission de Bruxelles, le Gouvernement et le conseil des ministres de la Communauté ont accordé, le 30 septembre 1980, un régime de faveur pour l'importation, cette année, de 95 000 tonnes de beurre néo-zélandais.

Face à une situation souvent dramatique, qui a suscité un profond mécontentement déjà exprimé par des luttes puissantes l'année dernière, le Gouvernement a été contraint, lors de la conférence annuelle de 1979, de s'engager à présenter pour 1980 un plan pluriannuel de l'élevage, autour duquel grand tapage est mené à l'heure actuelle.

Selon le Gouvernement, ce plan comporte 5,5 milliards de francs sur cinq ans, soit un peu plus de 1 milliard par an, ce qui est bien modeste au regard de la valeur de la production, chiffrée à 73 milliards en 1979 par les comptes de l'agriculture. En outre, la dotation pour 1981, est, pour l'essentiel, le résultat d'un redéploiement de crédits existants et le rattrapage en valeur des retards accumulés.

Il n'apporte qu'une maigre compensation à la faiblesse des dépenses communautaires d'intervention et de restitution dans le domaine des viandes. Depuis cinq ans, ces mesures représentent en moyenne, hors montants compensatoires, 10,1 p. 100 de la valeur de la production céréalière, 14,1 p. 100 de la production laitière et seulement 2,3 p. 100 de la production de viande bovine et porcine. Les écarts sont encore plus importants pour 1979: respectivement 18,5 p. 100, 14,7 p. 100 et 1,1 p. 100.

En outre, le règlement ovin, tel qu'il est aujourd'hui, n'admet à l'intervention que 23 p. 100 des viandes. Il serait donc nécessaire que les vaches et génisses des catégories U, R et O pour les zones de montagne et les zones défavorisées soient admises à l'intervention, d'autant qu'elles le sont en Belgique, en Hollande et au Royaume-Uni.

Le prix d'intervention devrait être un prix réellement garanti aux producteurs, un prix plancher non négociable, applicable à toutes les catégories.

Les autres mesures apparaissent comme mineures. Celles relatives aux prêts ne compensent pas la dégradation subie depuis 1974, ni le renchérissement des taux, qui sont passés de 4,5 p. 100 à 5,5 p. 100 puis à 6,5 p. 100 sur huit ans, ce qui correspond à un taux de 7,2 p. 100 sur quinze ans. Le prolongement de dix à quinze ans s'impose comme un minimum, assorti de trois autres mesures absentes du plan : un différé d'amortissement d'au moins trois ans ; le retour pour les troupeaux allaitants ou allaitants dominants au taux d'avant janvier 1979 — 5,5 p. 100 ; l'abaissement du taux d'autofinancement de 40 à 20 p. 100.

La revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne de 50 p. 100 en deux étapes, rattrapage partiel du retard pris sur l'inflation depuis 1974, ne permettra de combler qu'une partie des coûts supplémentaires de production imposés par les conditions naturelles. En outre, de nombreuses communes défavorisées, répondant aux critères, attendent leur classement en zone de piedmont, qui leur est refusé du fait du système de l'enveloppe globale. Leur classement entraînerait, en effet, une baisse des crédits pour l'ensemble des communes déjà classées en zone de piedmont, ce qui est inacceptable. C'est pourquoi une revalorisation importante de l'enveloppe est nécessaire.

Enfin, il convient de développer des mesures prophylactiques énergiques. A cet effet, il est urgent de revaloriser substantiellement l'indemnité d'abatage et d'introduire, dans les calculs d'attribution, une progressivité qui tienne compte de l'importance du cheptel abattu et de la nature des animaux. Sinon, les autres dispositions seraient peu opérantes et le risque d'une aggravation de l'état sanitaire du cheptel ne pourrait être écarté.

L'année dernière, j'avais proposé à la commission des finances l'attribution d'une prime à la vache allaitante. Je n'avais pas été suivi. Depuis, l'attribution de cette prime a été décidée, mais avec des restrictions telles que de nombreux éleveurs, notamment dans nos régions d'élevage, sont exclus du bénéfice de cette prime. Aussi ai-je proposé à la commission des finances un assouplissement des critères d'attribution, qu'elle a approuvé.

L'élevage porcin subit, depuis plusieurs années, une crise profonde qui se traduit par une baisse du cheptel et une aggravation de notre déficit : deux milliards de francs pour les huit premiers mois de l'année.

Au regard de la gravité de la crise de cette production, le rapporteur, partageant l'opinion des organisations professionnelles, estime qu'un plan devrait comporter des mesures immédiates telles que le relèvement du prix de seuil de 7,90 à 8,20 francs ; le respect de la préférence communautaire, comme M. le ministre en avait pris l'engagement ; la suppression des montants compensatoires positifs en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas ; une action pour faire baisser les coûts de production.

J'avais posé au ministre de l'agriculture une question concernant les principaux éléments du plan de soutien à l'élevage ovin français. En lisant sa réponse, après avoir pris connaissance du règlement ovin, une image s'est imposée à moi : ce plan soutient l'élevage ovin comme la corde le pendu.

Pour 1980, les crédits annoncés sont de 150 millions de francs, ce qui représente 4,43 p. 100 de la valeur des livraisons de 1979. En juin et juillet, les cours étaient fréquemment inférieurs de 10 p. 100 à ceux de 1979. En valeur réelle, ils ont perdu, malgré un léger redressement, plus de 15 p. 100, ce qui correspond à plus de 500 millions de francs perdus en une année par les éleveurs.

Aux mauvais coups déjà portés contre l'élevage français vient s'ajouter la mise en œuvre d'un règlement européen unanimement condamné par la profession, qui va tirer vers le bas les prix de référence, grâce au poids des importations. En effet, quelque 300 000 tonnes de viande ovine vont être mises sur le marché communautaire avec des droits de douane réduits à 10 p. 100, ce qui constitue incontestablement une brèche dans la préférence communautaire. D'ailleurs, cette limitation sera-t-elle respectée ? Et, sinon, le Gouvernement aura-t-il la volonté de fermer les frontières ?

Il apparaît donc urgent d'accorder une compensation à l'effondrement des cours du printemps et de l'été et, par la suite, de garantir le revenu des éleveurs au niveau de l'année précédente, à volume de livraison constant.

Pour l'avenir, il convient d'établir, en accord avec la profession, un système de cotation qui, parmi les autres paramètres, prenne en compte les coûts de production et aboutisse à une sorte de prix plancher qui devrait être absolument garanti et payé dans des délais très courts.

Le rapporteur estime donc que les crédits affectés à l'organisation des marchés et au plan pluriannuel ne constituent pas l'amorce d'une politique nouvelle en matière d'élevage.

C'est grave pour les départements où l'élevage domine et pour les zones déjà en difficulté. Ainsi dans le Centre, où l'élevage constitue la source essentielle du revenu agricole, le plan Massif Central n'a pas empêché l'exode rural d'être plus rapide que dans le reste de la France, ni le revenu paysan de rester en queue de peloton, avec 65 p. 100 de la moyenne nationale pour l'Auvergne et 59 p. 100 pour le Limousin.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Goldberg. Vous avez déjà dépassé votre temps de parole de cinq minutes.

**M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial.** Je termine, monsieur le président.

Pour favoriser l'essor des régions d'élevage, il est nécessaire de changer profondément de politique. Il faut d'abord établir une politique des revenus qui permette aux naisseurs, aux éleveurs de veaux fermiers ou aux emboucheurs de percevoir une rémunération conforme à leur travail et aux capitaux qu'ils ont engagés.

Les effets des crises conjoncturelles dont les éleveurs ne portent aucune responsabilité doivent être supportés par les responsables. Ainsi la crise du veau résultant de l'inertie du Gouvernement en matière de politique de contrôles sanitaires appelle des compensations financières pour réparer les préjudices subis.

Enfin, la valorisation de la matière première viande, abats et cuir, doit se faire dans la région de production. Certaines grandes régions d'élevage sont déficitaires en produits transformés dont elles produisent la matière première. Il convient en conséquence de privilégier les investissements en France plutôt que d'encourager l'exportation d'industries agro-alimentaires.

Les crédits que nous examinons ne corrigeront pas cette tendance. En conséquence, votre rapporteur avait appelé les commissaires à rejeter les crédits du projet de budget des marchés agricoles. Il n'a pas été suivi. La commission des finances demande donc à l'Assemblée, malgré l'avis défavorable de son rapporteur, d'adopter les crédits du chapitre 44-54.

**M. le président.** La parole est à M. Desanlis, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

**M. Jean Desanlis, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, avant d'examiner le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1981, la commission de la production et des échanges a, comme de coutume, fait le point sur la situation de l'année agricole en cours.

Alors que le volume important des productions des deux années précédentes avait permis à la courbe des revenus de rattraper celle de l'indice du prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles, il nous faut constater qu'en 1980, sous l'effet du second choc pétrolier, les branches du ciseau ont tendance à s'écarter de nouveau aux dépens du revenu global des agriculteurs.

Pourtant, si ce revenu est en baisse cette année où le volume des récoltes atteint un niveau record, nous n'imaginons pas sans inquiétude ce que pourrait être, à l'avenir, une récolte seulement moyenne.

Nous sommes convaincus que vous obtenez de la Communauté européenne les meilleurs prix possibles pour les produits agricoles, mais cela suffit à peine maintenant pour assurer la stabilité du niveau de vie des agriculteurs. Et encore pouvons-nous bénéficier, grâce à la politique agricole commune, d'un régime de prix favorables en comparaison des cours mondiaux.

Ce n'est pas non plus sans frayeur que nous imaginons ce que serait aujourd'hui les moyens de vivre des agriculteurs si la Communauté économique européenne n'existait pas.

Pour assurer la survie de notre agriculture, vous avez, malgré les restrictions que les contraintes nationales vous ont imposées, assuré dans votre projet de budget la conduite des orientations prises dans la loi que nous avons votée :

Soutien des marchés par l'augmentation notable des crédits du F.O.R.M.A., dans l'attente de la mise en place des dispositions économiques de la loi d'orientation ;

Mise en route du plan de développement de l'élevage, secteur d'activité qui souffre le plus au niveau de la rentabilité ;

Crédits importants à la recherche et nombreuses créations de postes; il nous faut en effet rechercher tous les moyens d'améliorer encore les rendements dans tous les domaines des productions de culture et de l'élevage.

Nous souhaitons que, dans le domaine de la formation, tous les moyens soient apportés pour que les postes d'enseignant, dans les établissements d'enseignement agricole, soient pourvus en nombre suffisant dès la rentrée scolaire.

Vous avez bien voulu nous apporter des assurances à ce sujet lors de votre audition devant notre commission et nous aimerions que vous puissiez nous les confirmer au cours de la présente discussion budgétaire.

Dans une agriculture aussi diversifiée que la nôtre, les orientations des productions sont influencées par un certain nombre de critères, en particulier par celui de la recherche d'une moindre pénibilité dans le travail et celui de la rentabilité des productions.

Les difficultés qui sont apparues ces dernières années dans l'élevage bovin, avec un marché de la viande pesant, et les risques d'une moins bonne garantie du prix du lait détournent chaque année un peu plus d'éleveurs vers les productions céréalières, surtout quand des conditions climatiques propices ont favorisé de bonnes récoltes.

Ne peut-on pas dire, de plus, que nos exportations s'en trouvent facilitées puisque aussi bien les pays tiers qui sont nos clients demandent des céréales plutôt que des produits de l'élevage ?

Mais la récolte record de 1980 en céréales appelle plus d'attention que l'année précédente sur l'opportunité d'accélérer les adjudications, afin de ne pas retrouver des stocks trop importants qu'il faudra conserver pendant une trop longue période de l'année.

D'autre part, l'extension rapide de la culture des céréales protéagineuses au dépens du maïs, en nette régression, appelle la vigilance des pouvoirs publics afin que ces céréales, destinées à remplacer le soja dans l'alimentation animale, soient utilisées en France plutôt que d'être exportées vers des pays qui nous les renvoient plus tard sous forme de viande de bœuf ou de porc.

S'agissant justement de la production de la viande de bœuf, l'année 1980 aura été à peine meilleure que 1979, au point que des aides ont dû être apportées pour les ventes des mois d'avril et de mai. Il serait équitable de penser aux producteurs de viande si, au cours de la conférence annuelle qui réunit le Gouvernement et la profession agricole, des aides plus importantes encore étaient décidées pour maintenir le revenu des agriculteurs.

Nous savons aussi qu'un autre sujet sera abordé au cours de cette conférence annuelle agricole : celui des productions des fruits et légumes. Votre action dans ce domaine tend à organiser les productions, ce qui n'est déjà pas si simple. Nous souhaitons surtout qu'une certaine clarification apparaisse dans l'organisation des marchés car le producteur a encore beaucoup de peine à admettre que la loi du marché joue à plein sur les lieux de production alors qu'un certain laxisme règne ensuite dans la formation des prix à tous les niveaux de la distribution.

De plus, les incidents de l'année qui ont marqué la chute des cours à la production de certains légumes doivent nous inciter à rester très vigilants dans les discussions préparatoires à l'entrée des Etats méditerranéens dans la Communauté économique européenne.

Il est aussi des incidents qu'il nous faudra éviter à l'avenir, tel celui qui a marqué récemment le marché du veau de boucherie.

Il est normal que les consommateurs s'organisent et, d'ailleurs, n'est-ce pas sur eux que le ministre de l'économie se repose en partie pour tenter de freiner la flambée des prix dans certains secteurs de la consommation ?

Mais il conviendrait qu'avant de prendre toute décision concernant un produit de grande consommation, ils contactent, en vue d'une information concertée, les techniciens et les scientifiques qui sont à leur disposition pour répondre à leurs interrogations, afin d'éviter que leur action ne vienne parfois handicaper lourdement tout un secteur de production.

Il est certain que nous devons faire respecter les lois que nous avons votées : celle qui interdit l'usage des œstrogènes dans l'élevage du veau de boucherie, de même que la loi sur

la pharmacie vétérinaire, sur l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires en agriculture. Mais il faut bien comprendre que celle-ci ne peut plus se passer maintenant d'un certain nombre de spécialités sans prendre le risque de voir diminuer la productivité et la rentabilité des exploitations et, par là même, augmenter le coût des produits alimentaires qui constituent le panier de la ménagère.

L'agriculture est condamnée maintenant à produire de plus en plus, et de mieux en mieux, à charge pour les pouvoirs publics de l'aider à commercialiser et à exporter ses produits.

La politique agricole commune, qui a été l'objet tout au long de cette année de discussions difficiles sur la participation financière des Etats membres, devrait connaître au cours des mois qui viennent des négociations qui impliqueront des orientations nouvelles quant à la politique des aides à l'agriculture, de l'intervention et de la fixation des prix agricoles.

Il n'est pas certain que l'on puisse continuer à garantir par les prix toutes les quantités produites. Une révision, que certains membres de la Communauté estiment nécessaire, appellerait pour l'agriculture européenne une nouvelle ère sans comparaison avec la précédente, au prix d'une adaptation qui s'avérerait très rude pour l'agriculture française. C'est là où nous aurons besoin de faire jouer à plein le ressort de nos potentialités économiques et où il devra être fait appel plus que jamais aux capacités des agriculteurs français. C'est là également où des crédits importants devront être apportés pour assurer les équipements nécessaires à l'augmentation de la productivité et pour permettre l'installation des agriculteurs sur des exploitations rentables.

Au moment où les commissions de notre assemblée étudiaient le projet de budget, elles apprenaient avec satisfaction les nouvelles mesures financières en faveur des jeunes agriculteurs.

L'augmentation notable de la dotation aux jeunes agriculteurs et le maintien du taux des prêts bonifiés montre tout l'intérêt que le ministère de l'agriculture et le Gouvernement portent à l'installation des jeunes à la terre.

Mais le problème du foncier étant toujours aussi difficile à maîtriser, il convient de les aider principalement à se lancer dans les productions où un créneau intéressant peut exister.

Puisque notre déficit en viande porcine est encore important, ne conviendrait-il pas d'apporter une aide supplémentaire très substantielle aux jeunes agriculteurs qui présenteraient un plan de développement avec, comme principale activité, l'élevage du porc ?

L'évolution cyclique du volume des productions dans ce domaine ayant amené une chute des cours, inévitable, paraît-il, au début de cette année, il apparaît indispensable de prévoir une incitation spéciale pour relancer la production porcine dans notre pays; une aide financière pourrait être accordée à cet effet aux jeunes agriculteurs dont la formation technique est assurée. Un certain nombre d'entre eux y trouveraient la possibilité de s'installer sur de petites ou moyennes exploitations, dès l'instant qu'ils auraient les moyens d'y implanter des bâtiments d'élevage.

Le budget qui nous est proposé pour 1981 se ressent des contraintes économiques qui sont imposées à notre pays.

Si les dépenses de fonctionnement ont pu être maîtrisées, le chapitre des aides au développement des productions a pu s'en trouver renforcé.

Les agriculteurs eux-mêmes n'aiment pas qu'on les dise assistés et ils ne souhaitent pas, sauf en périodes de difficultés majeures comme nous en avons connues, recevoir des aides directes.

Aussi convient-il plus que jamais d'inciter financièrement toutes les activités tendant à accroître la productivité afin de donner à nos agriculteurs les moyens de mieux utiliser l'instrument qu'ils ont entre leurs mains.

La commission de la production et des échanges a adopté les propositions que nous avons faites concernant les différents chapitres afférents aux dépenses ordinaires du budget du ministère de l'agriculture pour 1981, un budget de rigueur, mais qui apporte cependant des moyens, à la hauteur des ambitions de notre pays, à des agriculteurs disposés de leur côté à faire l'effort personnel nécessaire pour produire au meilleur compte, sans tout attendre d'un Etat providentiel qui a la responsabilité d'assurer les moyens de vivre de tous les Français sans exception, les agriculteurs comme les autres, dans tous les

domaines de leurs propres activités. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital.

**M. Roland Huguet, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ni jubilation, ni consternation, ainsi pourraient, je crois, se résumer les réactions de la majorité des membres de la commission de la production et des échanges au terme de l'examen des crédits d'équipement de votre ministère.

A structures comparables, compte tenu des transferts au secrétariat d'Etat aux industries agricoles et alimentaires, votre budget d'équipement progresse de 3,3 p. 100. C'est trop pour parler de sacrifice délibéré des dépenses d'avenir; c'est trop peu pour que l'on puisse identifier à coup sûr une priorité, même dans une conjoncture budgétaire très difficile.

Votre budget, monsieur le ministre, est construit de façon très sélective. Un petit nombre d'actions prioritaires — recherche, remembrement, hydraulique agricole, forêt — sont convenablement dotées, sous réserve des observations que je présenterai dans la suite de ce rapport. En revanche, le plus grand nombre des chapitres fait l'objet de coupes sombres, conformément aux directives qui vous ont été adressées lors de l'élaboration de ce budget.

On ne peut examiner ce projet sans tenir compte de la situation actuelle de l'agriculture et des politiques mises en œuvre dont la loi d'orientation agricole est l'expression la plus récente.

La situation de l'agriculture est à coup sûr inquiétante. Certains l'ont déjà décrite, comme mon collègue M. Emmanuelli, et beaucoup le feront après moi. Je me contenterai donc d'en évoquer l'apparent paradoxe : en 1980, l'agriculture française a démontré son exceptionnelle capacité à produire et à exporter; pourtant, les résultats en termes de revenus sont moins bons que jamais. La baisse des revenus agricoles fera suite à six années d'évolution plutôt décevante.

Le Gouvernement semble décidé à prendre des mesures conjoncturelles pour atténuer les effets de la crise. Ces mesures nous feront très certainement retomber dans l'ornière des aides aux revenus. Coûteuses, inefficaces, aveugles et donc injustes, ces aides ne règlent rien. Elles se bornent à corriger plus ou moins bien les conséquences de l'évolution défavorable des revenus agricoles, sans en traiter les causes.

L'important est, au contraire, d'assurer les conditions de l'amélioration des revenus primaires. Cet objectif implique des actions structurelles auxquelles concourt le budget de l'agriculture et dont on peut craindre qu'elles soient d'autant plus délaissées que l'Etat se sera davantage engagé dans l'avenir des soutiens de caractère conjoncturel.

J'exposerai tout d'abord les problèmes posés par d'éventuelles mesures conjoncturelles. J'essaierai ensuite d'analyser brièvement votre budget au regard des objectifs de politique structurelle.

« Ce que le consommateur n'a pas voulu payer, il faudra bien que le contribuable le paie d'une façon ou d'une autre », a déclaré M. François Guillaume, président de la F.N.S.E.A. qui compte une rude franchise au nombre de ses grandes qualités. Ces propos faisaient écho aux engagements maintes fois répétés des plus hautes autorités de l'Etat de maintenir le revenu des agriculteurs en 1980.

Ces propos semblent devoir s'analyser en une revendication de nouvelles aides directes au revenu. Sans doute est-ce sans enthousiasme, et à son corps défendant, que le président de la F.N.S.E.A. exige que l'on ait recours à nouveau au pire des systèmes de soutien à l'agriculture, un système qui n'est tolérable qu'en période de crise grave et à condition de n'être pas susceptible de durer.

Or l'exemple des années 1974 à 1977 montre que l'on ne sort pas aisément de l'ornière des aides directes lorsque l'on s'y est jeté. Il avait fallu les deux bonnes années agricoles de 1978 et 1979 pour se débarrasser de ces aides — au prix d'une stagnation toute artificielle des revenus — après les quatre années médiocres de 1974 à 1977.

Il est véritablement dramatique de recourir à de telles aides en 1980, alors qu'en termes de production les résultats sont excellents.

Le contribuable, a dit M. François Guillaume, doit donc être sollicité au lieu et place du consommateur. Or on demande déjà beaucoup au contribuable en matière agricole et le consommateur, qui ne ressent pas toujours les effets bénéfiques de la modération des prix agricoles à la production, voudrait bien savoir pourquoi les prix alimentaires augmentent si rapidement.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Roland Huguet, rapporteur pour avis.** Le contribuable est indiscutablement très sollicité. L'ensemble des dépenses dont bénéficie l'agriculture a représenté 60 milliards de francs en 1980, soit environ la moitié de la valeur ajoutée de l'agriculture. Certes, il serait abusif de considérer que les agriculteurs profitent directement ou indirectement de toutes ces dépenses. Mais une part significative d'entre elles me paraissent relever, sous une forme ou sous une autre, de subventions.

Sur les 30 milliards de francs de soutien de la collectivité au B.A.P.S.A., 5 à 7 milliards de francs s'analysent effectivement en allègement de cotisations et constituent donc des aides aux revenus, notamment pour les petites et très petites exploitations.

Parmi les dépenses de soutien des marchés, 7 milliards de francs au bas mot concourent directement aux revenus des agriculteurs. Dans cette estimation sont écartées toutes les actions du F.E.O.G.A. qui ne sont pas directement liées au soutien des prix agricoles : montants compensatoires monétaires, aide alimentaire, etc.

Sous des formes très diverses, les subventions d'exploitation proprement dites, indemnité spéciale de montagne, prime à la vache allaitante, prophylaxie, sélection, etc., représenteront 4 milliards de francs en 1980 contre 2 milliards 400 millions de francs seulement en 1979.

Enfin, le montant total des aides en capital aux investissements privés ou collectifs en agriculture est de l'ordre de 5 milliards de francs, investissements productifs seulement.

Au total, ces soutiens représenteront donc de 23 à 25 milliards en 1980 pour un revenu brut agricole de l'ordre de 80 milliards de francs. L'agriculture bénéficie déjà d'un soutien important, diversifié, et souvent indispensable, de la part de la collectivité, donc du contribuable. Les aides directes éventuelles qui pourraient être accordées aux agriculteurs pour soutenir leurs revenus de 1980 — on parle de 4 milliards de francs — accroîtraient encore la part de leurs revenus à laquelle concourt la collectivité, part qui ne cesse d'augmenter au détriment des revenus qu'ils retirent de leur activité agricole.

Quant au consommateur, il devrait être reconnaissant envers les agriculteurs de la modération des prix de la production. Mais il faudrait pour cela qu'il en ressente les effets dans les prix alimentaires qui seuls l'intéressent et l'affectent directement. Or, l'I.N.S.E.E., dans une étude récente, vient de confirmer le sentiment que peut éprouver toute personne qui fait régulièrement son marché : le secteur du commerce de détail alimentaire dont les prix ont été imprudemment libérés, a sensiblement augmenté ses marges et répercute fidèlement toutes les hausses de prix sans pour autant faire profiter les consommateurs des baisses intervenues à la production.

De mai 1979 à mai 1980, le veau a augmenté de 2,7 p. 100 à la production, et de 7,8 p. 100 au détail; le porc de 4,3 p. 100 et de 11,5 p. 100 au détail; les céréales de 6,6 p. 100 et de 10,4 p. 100 au détail; les produits laitiers de 7,5 p. 100 et de 9,5 p. 100 au détail; le mouton a baissé à la production de 3,5 p. 100, il augmente de 6 p. 100 au détail; le vin a baissé de 11,4 p. 100, il augmente de 4,7 p. 100 au détail; les fruits et légumes ont baissé de 9,8 p. 100, ils augmentent de 2,3 p. 100 au détail. Seule l'évolution des prix de détail de la viande de bœuf a été exactement identique à celle des prix à la production.

On ne peut donc dire, comme M. François Guillaume, que le consommateur n'a pas voulu payer — même par Monory interposé. Il a payé, mais sans doute principalement au profit d'autres que les agriculteurs.

Par ailleurs, le propos de M. François Guillaume est révélateur d'une ambiguïté fondamentale : quelle est, en effet, la nature des prix agricoles ?

Je rappelle qu'il s'agit essentiellement de prix de marché, partiellement corrigés par des mécanismes de soutien plus ou moins complets pour certaines productions, et non de prix garantis.

Or la profession, au contraire, semble considérer qu'il existerait, en matière agricole, des prix garantis. La polarisation de l'attention sur les marchandages communautaires, lors de la fixation des niveaux de soutien, fait oublier que l'élément fondamental en matière de prix agricoles reste bien l'état du marché. Le rapport de l'offre et de la demande a une importance bien plus grande que n'en a la fixation des prix européens dont l'impact est d'ailleurs tout à fait différent selon les productions. Les prix communautaires ont d'ailleurs été majorés de 10 p. 100 en 1980 pour la France, alors que la hausse des prix de marché n'excédera pas 6 p. 100.

Les agriculteurs, dans leur grande majorité, se réclament des règles actuelles de la Communauté ; il ne faut pas qu'ils s'attendent à en retirer des avantages qui sont inhérents à un autre système fondé sur une autre philosophie, de laquelle votre rapporteur, à titre personnel, se réclame.

Le problème principal des marchés agricoles est l'abondance. Les producteurs agricoles ne peuvent tout attendre du F.E.O.G.A. ou du Gouvernement. Ils détiennent, avec l'organisation des producteurs, une des clés de l'amélioration des prix qui leur sont payés. Dans votre philosophie, monsieur le ministre, il s'agit des mesures du volet économique de la loi d'orientation agricole ; dans la nôtre, il s'agit des offices. Dans l'un et l'autre cas, les agriculteurs doivent prendre en charge leurs intérêts et ne pas adopter une attitude passive à l'égard de l'Etat-providence, que l'on sollicite plus ou moins brutalement, quand tout va mal, et que l'on ignore en période de prospérité.

La question fondamentale est pourtant bien celle-là : comment faire en sorte que les agriculteurs gagnent plus d'argent en faisant leur métier ?

Je crois d'abord que, contrairement à ce qui s'est passé en 1974, 1975 et 1976, les aides conjoncturelles qui seront décidées devraient être inspirées par le souci fondamental de s'attaquer aux causes des maux et non à leurs manifestations. Il faut profiter de cette manne providentielle pour muscler certains secteurs, renforcer l'organisation, accroître l'effort d'investissement, alléger la charge excessive de la dette des agriculteurs les plus impliqués dans les processus de modernisation. De grâce, monsieur le ministre, pas d'arrosage systématique et électoral ! Acceptez plutôt de faire un effort sérieux pour aider les agriculteurs les plus affectés par la crise à repartir d'un bon pied, sur des bases assainies.

Je reconnais d'ailleurs que les échos qui nous parviennent de la première partie de la conférence annuelle montrent que vous vous orientez dans ce sens, au moins partiellement. Tant mieux ! Faites que cette partie soit la plus large possible.

Je crois que les mesures structurelles pour sortir de la crise des revenus ont bien été identifiées et qu'elles ne sont guère susceptibles d'être discutées que par ceux qui voudraient faire durablement des agriculteurs leurs assistés.

La crise des revenus agricoles, vous a-t-on dit, est due, pour l'essentiel, au divorce croissant entre les prix payés à la production, qui ont augmenté de 6 p. 100 cette année, et les prix des biens et services que les agriculteurs achètent pour produire, qui ont progressé d'au moins 15 ou 16 p. 100.

La condition fondamentale du rétablissement de la situation des agriculteurs est, bien entendu, que les prix qui leur sont payés évoluent de façon compatible avec le rythme de l'inflation. En la matière, la fixation des niveaux communautaires de soutien à un niveau réaliste est une réponse nécessaire, mais pas suffisante. Je le disais il y a un instant, l'élément essentiel est le marché. L'organisation des producteurs seule leur permettra, avec l'aide de l'Etat, d'obtenir une situation moins déséquilibrée à leur détriment, qui ne fasse pas d'eux des sujets passifs, mais des acteurs du jeu économique.

Par ailleurs, la politique agricole doit favoriser l'amélioration du niveau technique des exploitations et promouvoir un modèle français de développement peu vorace en biens et services, surtout s'ils sont importés.

L'amélioration des niveaux techniques suppose, bien entendu, la dynamisation de la filière de progrès : formation des hommes, recherche et développement agricoles. Quant au modèle français de modernisation, il doit être tourné vers les ressources du terroir. Autonome et économe, comme le décrivait M. Jacques Poly, il doit se démarquer d'exemples étrangers, inspirés d'autres besoins et appuyés sur d'autres ressources, que l'on s'est trop souvent contenté d'imiter servilement, et rechercher la valorisation d'un potentiel agricole unique en Europe.

La politique agricole devrait enfin favoriser l'amélioration de la qualité des productions agricoles : la production de denrées de haute qualité est sans doute une voie privilégiée pour des exploitations familiales à haut niveau technique. En toute hypothèse, elle répond à une demande des consommateurs, qui accepteront de moins en moins certaines tristes denrées qu'on leur propose au nom d'une forme dévoyée du progrès technique.

Ces lignes d'action ont été longuement évoquées à l'occasion de la loi d'orientation agricole. Votre projet de budget donne la mesure de l'effort que vous êtes disposé à consentir dans ces voies prioritaires.

L'amélioration du niveau technique bénéficie effectivement d'un traitement de faveur, qui n'est toutefois pas sans laisser subsister de regrettables lacunes et dont on se demande s'il répond toujours à l'importance des besoins.

La recherche est indiscutablement l'activité la mieux traitée dans ce projet de budget. Les autorisations de programme accordées à l'I.N.R.A. augmentent de 30 p. 100. Nous faisons beaucoup en matière de recherche agronomique. Nous ferons plus encore. C'est bien, et je tiens à exprimer, au nom de la commission de la production et des échanges, notre gratitude et notre confiance en nos chercheurs et nos techniciens.

Pour l'enseignement agricole, la réponse est aussi négative qu'elle pourrait être positive pour la recherche agronomique : les dépenses en capital ne bénéficient d'aucune espèce de priorité et la situation de l'enseignement agricole public demeure difficile. Les besoins de rénovation de l'important parc immobilier construit à partir de 1960 sont très importants et le ministère en est réduit à solliciter des concours de la part des collectivités locales ou des établissements publics régionaux. L'exemple des opérations de Clermont-de-l'Oise et de Perpignan, financées par l'Etat à 50 p. 100 seulement, risque d'inspirer nombre d'autres opérations si nous n'indiquons pas clairement notre refus de voir l'Etat se défausser encore sur les collectivités locales et les établissements publics régionaux d'une charge qui incombe à lui seul.

Pour les investissements de productivité, la réponse doit être nuancée. Il existe effectivement des priorités nettement marquées — remembrement, drainage et irrigation, forêt — auxquelles la lettre d'engagement du Premier ministre a affecté des ressources garanties pour cinq années. Cependant, ainsi que vous avez pu le constater dans mon rapport écrit, ces priorités sont conçues de façon très restrictive. On fait davantage de remembrement, mais moins de travaux connexes et de voirie rurale ; on fait plus d'irrigation et de drainage, mais les autres dépenses d'hydraulique, barrages, aménagement des rivières, sont défavorisées. Dans un budget rigoureux, les taux de progression spectaculaires observés pour ces actions sont dus, pour partie, à des habiletés de présentation.

Par ailleurs, les dotations supplémentaires ne correspondent ni vraiment à l'ampleur des besoins dus au retard accumulé pendant vingt années de politique agricole à dominante sociale, ni à la mesure des progrès obtenus dans la maîtrise des charges. Enfin, les mêmes actions sont souvent recensées dans plusieurs programmes différents mis en œuvre par le Gouvernement. Les priorités de politique agricole recourent très largement celles du plan du Sud-Ouest, dont l'essentiel des dotations est obtenu par redéploiement.

Au total, si les investissements de productivité sont effectivement mieux traités dans le budget que les autres chapitres des crédits d'équipement, on ne peut pas dire pour autant que les moyens mis en œuvre correspondent toujours aux besoins. Si la politique agricole a changé d'aspiration, les améliorations intervenues sont encore discrètes et ne joueront que sur les marges.

Pour la qualité, enfin, on ne fait rien, comme le démontrent les retards pris dans l'exécution du VII<sup>e</sup> Plan et les crédits d'équipement dérisoires inscrits dans votre budget : 30 000 francs ; ou 30 000 francs en 1981 pour l'équipement des laboratoires de contrôle de la qualité !

**M. le président.** Mon cher collègue, vous avez dépassé votre temps de parole de cinq minutes. Je vous prie donc de conclure.

**M. Roland Huguet, rapporteur pour avis.** Je conclus, monsieur le président.

Mon sentiment personnel, vous l'avez deviné, monsieur le ministre, était la consternation devant l'examen de votre budget.

Consternation, bien sûr, parce que les dépenses d'équipement du ministère de l'agriculture, progressivement réduites à la portion congrue, le resteront. Même les actions prioritaires, dont le choix est indiscutable, paraissent encore en retrait de

ce qu'il faudrait entreprendre pour rattraper le niveau d'équipement indispensable atteint chez les plus dynamiques de nos concurrents.

Dans ces conditions, j'ai conscience d'avoir échoué, pour n'avoir pas su convaincre de la nécessité de faire un effort plus soutenu de préparation de l'avenir, au moins pour ce qui concerne les équipements agricoles de productivité. Mais ma consolation est de n'être pas seul dans ce cas et de compter à mes côtés beaucoup de gens qui avaient investi de leur autorité pour soutenir la mise en œuvre d'une telle politique — dont vous êtes, monsieur le ministre.

Consternation encore, pour deux motifs.

Le plus grave, parce qu'il engage le plus directement l'avenir, est sûrement le fait que l'agriculture française retombe, semble-t-il, dans l'ornière des aides directes.

L'autre motif est moins grave. Il s'agit de la sollicitation des chiffres à laquelle se livre le Gouvernement pour nous faire prendre pour du nectar ce qu'un de vos prédécesseurs avait appelé de la « bibine budgétaire ». De Plan en Plan, on s'efforce de donner à l'effort de l'Etat en faveur des dépenses de préparation de l'avenir une ampleur qu'il n'a pas toujours.

La commission de la production et des échanges n'a certes pas éprouvé de jubilation. Mais, dans sa majorité, elle a considéré, avec satisfaction votre budget.

Ceux qui se sont prononcés pour son adoption ont été sensibles aux conditions très difficiles de son élaboration, à l'indiscutable effort de sélectivité dont il est la manifestation et au sérieux qui a présidé à son élaboration. Mais si, à force de traquer les actions inutiles, de redéployer, de solliciter toutes les ressources du budget et d'autres sources de financement parfois providentielles — je pense au crédit agricole — le ministre de l'agriculture parvient à satisfaire encore les demandes qui lui sont présentées, le pourra-t-il longtemps ?

Comme une pièce d'étoffe trop étroite et tirillée de tous côtés, le projet de budget d'équipement qu'il présente montre déjà sa trame. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement agricole.

**M. Jean Brocard, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de l'enseignement agricole pour 1981 est globalement satisfaisant.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** « Globalement positif » !

**M. Jean Brocard, rapporteur pour avis.** Il faut remonter à 1976 pour trouver une augmentation aussi sensible de ce budget qui, pour la première fois, franchit le cap des 2 milliards de francs : 19 p. 100 d'augmentation pour l'enseignement agricole contre 16,4 p. 100 pour le budget général de l'Etat et 12,1 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'agriculture.

Les crédits de fonctionnement constituent le point fort de ce budget : pour l'enseignement privé, ils augmentent de 22,6 p. 100 et pour l'enseignement public, de 28,7 p. 100.

Je n'entrerai pas plus avant dans le détail des chiffres car vous les trouverez, mes chers collègues, dans mon rapport écrit.

Je veux cependant souligner qu'une priorité relative a été accordée à la formation professionnelle et éducative des adultes et que des crédits importants ont été prévus pour la mise en place du réseau national d'expérimentation et de développement.

J'indiquais, au début de mon propos, que ce projet de budget était globalement satisfaisant. J'aurai cependant, monsieur le ministre, quatre questions essentielles à vous poser, auxquelles je consacrerai le peu de temps qui m'est imparti.

Première question : où en est l'application de la loi du 28 juillet 1978 en faveur de l'enseignement privé ?

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Ah !

**M. Jean Brocard, rapporteur pour avis.** Eh oui ! Si j'en juge par le faible volume — trois pages dactylographiées — du document qui m'a été fourni en guise de rapport annuel d'application, prévu pourtant avec une certaine solennité par l'article 2 de la loi de 1978, celle-ci ne connaît pour l'instant qu'une application très limitée.

De fait, monsieur le ministre, l'application actuelle de cette loi appelle, de ma part, plusieurs réserves.

Cette année encore, il est demandé au Parlement d'autoriser l'ouverture de crédits importants, sans que lui soit précisé leur affectation, ni même que lui soient fournies des indications sur un projet d'affectation.

Près de 500 millions de francs sont demandés pour le fonctionnement des établissements privés. Quelle sera, dans cet ensemble, la part des crédits consacrés en 1981 au titre de la reconnaissance et quelle sera celle réservée à l'agrément ?

Vos services n'ont même pas été en mesure d'indiquer au rapporteur le volume exact des crédits utilisés en 1980 au titre de l'agrément. Je me suis laissé dire que ces crédits avoisineraient 70 millions de francs. Pouvez-vous me le confirmer ? Combien d'établissements à temps plein ou pratiquant l'alternance, combien de classes et d'élèves pourront bénéficier de l'agrément en 1980 et en 1981 ?

Si j'en juge par les seuls chiffres actuellement en ma possession, c'est-à-dire ceux de 1979, le moins qu'on puisse dire est que l'agrément n'a pas pris un démarrage foudroyant ; 29 millions de francs, soit à peine 10 p. 100 du montant total des subventions de fonctionnement à l'enseignement privé ont été attribués, en 1979, au titre de l'agrément. Cette somme a permis d'agréer, pour certaines de leurs classes, 197 établissements, soit 23 p. 100 du nombre total d'établissements privés existants. Encore faut-il préciser que bon nombre d'établissements agréés n'ont reçu l'agrément que pour une seule de leurs classes, notamment dans l'enseignement par alternance. A peine 15 000 élèves ont été théoriquement concernés en 1979 par l'agrément, soit à peine 20 p. 100 des effectifs globaux.

A ce sujet, je citerai l'exemple du centre de formation aux métiers de la montagne à Thônes, dans ma circonscription. L'agrément a été sollicité pour deux classes de première année de brevet d'enseignement professionnel agricole et une classe de deuxième année. Le ministre a refusé l'agrément le 29 mai 1980. A la suite de nouvelles interventions, nous apprenons, le 17 juin, que, après nouvel examen du dossier, la notification de rejet est annulée. Nous intervenons à nouveau auprès de vous le 17 juillet 1980. Nous n'obtenons pas de réponse. Où en est cette affaire ?

Nombre de mes collègues pourraient vous citer des exemples analogues. Il y a là une lacune grave, monsieur le ministre. Vos services ne font pas le travail exigé par la loi. Et, dans les milieux de l'enseignement privé agricole, on ne croit plus à l'application de la loi de 1978. Je tenais à vous le dire.

Rappelons que des engagements ministériels avaient été pris lors de la discussion de la loi devant notre Assemblée, qui avaient fixé à 300 millions de francs le volume de crédits dégagés par l'Etat pour les cinq années d'application progressive de la loi. Nous en sommes, pour le moment, assez loin.

Un effort particulier devra être fait durant les prochaines années. Peut-on connaître, monsieur le ministre, l'échéancier que vos services ont dû mettre au point pour parvenir, d'ici à 1983, à l'enveloppe promise ?

Il ne s'agit pas de faire de l'agrément la procédure de droit commun, puisque le législateur a maintenu expressément le niveau de la reconnaissance. Mais il ne faut pas oublier que, dans l'esprit du législateur de 1978, tous les établissements reconnus avaient vocation à être agréés et qu'ils disposaient, pour s'adapter aux conditions exigées, d'un délai de cinq ans correspondant à la mise en application progressive de la loi.

La procédure retenue par le ministre et qui a consisté à fixer dès le départ des conditions draconiennes pour l'obtention de l'agrément ne va pas manquer d'entraîner une élimination rapide des établissements non agréés, victimes d'un exode de leurs élèves vers les établissements agréés, et cela alors qu'aucune période d'adaptation suffisante n'aura été ménagée aux établissements reconnus, contrairement au vœu du législateur. Faute de pouvoir tous être accueillis dans les établissements agréés, des dizaines de milliers d'élèves risquent de se retrouver à brève échéance dans les collèges et lycées relevant du ministère de l'éducation et dans des formations inadaptées à leur profil et qu'ils quitteront rapidement sans diplôme.

Cela va être le cas, notamment, si une telle politique est poursuivie, des dizaines de milliers de jeunes filles scolarisées dans ce qu'on a coutume d'appeler l'enseignement agricole féminin, sur le sort duquel votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales est très inquiète.

L'exclusion, dès le départ, de la procédure d'agrément des formations féminines débouchant sur des métiers non spécifiquement agricoles, pose, en effet, avec acuité la question de l'avenir d'une partie importante, pour ne pas dire essentielle,

de l'enseignement agricole féminin. Rappelons que 35 000 jeunes filles étaient scolarisées, à la rentrée 1979, dans des établissements privés d'enseignement agricole, dont plus de 90 p. 100 dans des filières au caractère professionnel peu marqué. Un risque grave pèse sur leur devenir.

Je comprends, monsieur le ministre, votre souci d'accélérer la technicisation de l'enseignement agricole, qu'il soit public ou privé. Mais on n'a pas le droit, vous n'avez pas le droit, nous n'avons pas le droit de nous désintéresser du sort de ces 35 000 élèves féminines.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a été unanime pour vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir reconsidérer votre position. Il ne faut en aucun cas précipiter le mouvement. La reconversion de l'enseignement agricole féminin — si reconversion il doit y avoir — doit être progressive. Quelle est, dans ce domaine, votre ligne de conduite ?

J'en viens à ma troisième question, qui a trait à l'enseignement technique public.

J'avais, depuis de nombreuses années, suffisamment appelé l'attention sur l'insuffisance des crédits de fonctionnement des établissements publics pour me réjouir, cette année, de leur forte progression en 1981, plus forte même que pour l'enseignement privé.

Mais il n'en va pas de même pour les créations d'emplois. Aucune n'est prévue en 1981 dans l'enseignement agricole. Il n'y a pas de création d'emploi dans l'enseignement supérieur, notamment dans l'enseignement vétérinaire, alors que celui-ci, en particulier l'école de Maisons-Alfort, avec son domaine d'application de Champignelles, dans l'Yonne, est loin d'avoir réglé ses problèmes d'enseignants.

L'absence de créations d'emplois risque d'être encore plus préjudiciable à l'enseignement technique. Pour la deuxième année consécutive, celui-ci ne bénéficie d'aucune création d'emploi, alors même que le nombre d'élèves ne cesse de croître depuis dix ans. Il y a là, monsieur le ministre, un problème grave et il faudra reconsidérer votre position dans le projet de budget de 1982.

Ma dernière question est du même ordre. Il s'agit des crédits d'équipement, dont les autorisations de programme accuseront, en 1981, une diminution de 2,4 p. 100 en francs courants.

Des besoins importants existent en matière d'entretien et de maintenance des établissements. Les crédits d'équipement prévus pour 1981 vous permettront-ils d'accorder à ce point la priorité qu'il mérite ? La commission a adopté une observation en ce sens, que je vous demande de bien vouloir prendre en considération. Je vous rappelle qu'en 1979 et en 1980 des crédits supplémentaires d'équipement avaient été dégagés au cours de la discussion budgétaire. Je souhaite vivement qu'il en soit de même pour le budget de 1981.

Tels sont, mes chers collègues, les principaux points que la commission a évoqués lors de l'examen du projet de budget pour 1981 à propos de l'enseignement agricole.

Sous le bénéfice de ces remarques et de cette dernière observation sur les crédits d'équipement, elle vous demande de bien vouloir adopter ces crédits. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Jouve, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. Jacques Jouve, rapporteur spécial.** Mesdames, messieurs, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1981 comprend 41 239 millions de francs inscrits en recettes. Deux éléments me permettront de le caractériser : d'abord, l'évolution de la structure de son financement, sur laquelle je reviendrai plus loin ; ensuite, les insuffisances persistantes de la protection sociale agricole : absence d'indemnité journalière, en cas de maladie, montant dérisoire des pensions d'invalidité, retraites insuffisantes.

Les prévisions d'augmentation des dépenses de l'assurance maladie correspondent à une progression de la consommation médicale qui est supérieure à celle des salariés du fait d'une relative sous-médicalisation de la population agricole.

A ce titre, les crédits budgétaires s'élèveront à 12 890 millions de francs, représentant 31,5 p. 100 du B. A. P. S. A. : cette évaluation concerne un effectif qui s'établirait autour de quatre millions de personnes, en diminution de 1,8 p. 100 en 1981.

En matière de santé, les exploitants agricoles bénéficient des prestations en nature dans les mêmes conditions que les salariés, mais aucune indemnité journalière ne leur est accordée en cas de maladie.

La couverture individuelle du risque maladie par l'intermédiaire d'une assurance relevant de la mutualité sociale agricole ou de tout autre organisme privé est particulièrement contestable. En effet, elle s'ajoute à des cotisations complémentaires déjà lourdes et se caractérise par une absence totale de dégressivité.

La prestation congé maternité, instituée en 1977 et financée par une cotisation additionnelle versée au fonds complémentaire d'action sociale, ne peut être assimilée à une indemnité journalière.

L'amélioration apportée à la législation en 1980 est insuffisante. Cette prestation ne pourra être considérée comme l'amorce d'une prestation en espèces que lorsque ses modalités d'attribution auront été profondément modifiées : couverture totale des frais engagés, pas d'avance à effectuer pour le paiement des frais de remplacement.

Une fraction des ressources du F. O. C. O. M. A. a été consacrée au financement des frais d'intervention des travailleurs sociaux au domicile des familles. Il n'est pas question de critiquer cette décision qui permettra, d'après les indications fournies, d'accroître le nombre d'interventions de 8 000 par rapport à 1980. Mais cette utilisation des excédents du F. O. C. O. M. A. ne saurait être qu'exceptionnelle.

Les travailleurs sociaux interviennent « particulièrement en cas d'empêchement momentané dû à la fatigue, à la maladie ou à la maternité des mères de famille ». La prise en charge des frais correspondants, il faut bien le préciser, n'apporte, pas plus que la prestation congé de maternité, une réponse à l'absence d'indemnité journalière. Il ne s'agit pas d'un véritable droit, les caisses de mutualité sociale agricole restant libres de fixer les conditions d'attribution et le taux horaire de leur participation, l'ouverture du droit étant généralement liée aux ressources des demandeurs. La commission des finances a donc renouvelé ses demandes relatives à l'attribution d'indemnités journalières, à l'extension de la prestation congé de maternité dans le cadre du B. A. P. S. A. et à l'attribution de moyens suffisants pour la prise en charge de l'aide à domicile en milieu rural.

S'agissant de l'assurance invalidité, les crédits augmentent de 35,9 p. 100 en raison des effets cumulés de l'ajustement des dépenses prévisibles de l'année 1980, soit plus de 42 millions 200 000 francs par rapport aux crédits votés, et de la croissance des effectifs des bénéficiaires de la pension d'invalidité aux deux tiers, soit plus de 25 p. 100 entre 1980 et 1981. Ces chiffres montrent que les crédits proposés et votés n'ont jamais correspondu aux dépenses réelles.

Si les prévisions avancées cette année ne sont pas encore une fois démenties par les faits, le nombre total des bénéficiaires devrait être de l'ordre de 35 000 en 1980 et de 38 000 en 1981.

Les pensions pour inaptitude totale et partielle devraient respectivement progresser de 13 p. 100 et 11 p. 100 en 1981. Elles resteront à un niveau très bas. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1980, le montant de la pension a été de 8 410 francs pour un invalide à 100 p. 100 et 7 900 francs pour un invalide partiel.

Il est inadmissible qu'aucun progrès n'ait été accompli depuis la réforme amorcée en 1975. Cette réforme reste très insuffisante, l'harmonisation avec le régime général étant loin d'être réalisée. Il en coûterait 124 millions de francs pour attribuer aux invalides à 100 p. 100 une pension égale à celle dont bénéficie un invalide salarié rémunéré au S. M. I. C. Une observation dans ce sens a été adoptée par la commission des finances.

Pour ce qui est de l'assurance vieillesse, 22 milliards 600 millions de francs, soit plus de 55 p. 100 du B. A. P. S. A., seront consacrés en 1981 au paiement des retraites et des pensions de vieillesse, soit 10,94 p. 100 de plus qu'en 1980.

Le nombre total des bénéficiaires décroît légèrement.

Les retraites agricoles ont été révisées, comme chaque année, comme les retraites de tous les autres régimes, à cause de l'inflation et de la hausse du coût de la vie. En 1980, la retraite annuelle forfaitaire a été portée de 7 000 à 7 400 francs, par une augmentation de 5,7 p. 100. Avec la majoration de 6,75 p. 100 applicable au 1<sup>er</sup> juin, le montant a atteint 7 900 francs, soit une progression de 12,5 p. 100 en année pleine. En fait, compte tenu du rythme de la hausse des prix, le pouvoir d'achat de la pension va diminuer.

Quant au relèvement de 12 p. 100 de la valeur du point de retraite proportionnelle, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1980, il convient d'en mesurer correctement la répercussion.

Depuis la création du régime de vieillesse des exploitants agricoles, en 1952, dans une écrasante majorité, les exploitants familiaux ont acquis quinze points par année d'activité. Pour un chef d'exploitation qui arrive à l'âge de la retraite en 1980, avec vingt-huit années de versement, la retraite proportionnelle sera majorée de 535 francs, soit de 1,46 franc par jour. Nous sommes donc très loin de la majoration de 20 p. 100, annoncée par la grande presse et la radio pour plus de 1 000 000 d'exploitants.

Le régime de vieillesse des exploitants agricoles reste donc particulièrement défavorisé. En 1979, le montant moyen des retraites versées était inférieur de moitié à celui des prestations du régime général : 8 580 francs, valeur de la retraite de base majorée du montant moyen de la retraite complémentaire.

Curieusement, cette année, la répartition des retraités par tranche de retraite ne nous a pas été fournie, sous prétexte qu'à l'expérience il s'est révélé que les enseignements qu'on pouvait tirer de la ventilation n'étaient pas significatifs. Permettez-moi de ne pas partager cette appréciation ! Les statistiques auraient sans doute confirmé ce que nous avons déjà dit l'an dernier : dans leur très grande majorité, les 1 800 000 exploitants agricoles percevoient une retraite — retraite forfaitaire plus retraite proportionnelle — inférieure au minimum vieillesse, soit 15 600 francs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1980. Plus de 700 000 d'entre eux percevoient en tout ou partie l'allocation du fonds national de solidarité, dans la limite du plafond de ressources, fixé pour 1980 à 16 500 francs.

Dans ce domaine, l'application de la loi d'orientation agricole pénalisera un grand nombre de retraités ruraux, puisque des restrictions ont été apportées à l'attribution de l'allocation supplémentaire du F. N. S. Ces restrictions devraient se traduire par une baisse très sensible des allocataires du fonds national de solidarité : 5 p. 100 en 1980 et en 1981.

Les conditions d'attribution de la retraite forfaitaire sont modifiées : désormais, il faudra vingt-cinq ans de cotisations pour l'obtenir au taux plein. L'évolution des cotisations variera suivant l'importance et la nature des exploitations. Le versement d'une retraite forfaitaire « proratisée » aux exploitants qui ne totalisent pas vingt-cinq ans de cotisations avant l'entrée en vigueur de la loi fera tomber les dépenses annuelles de 1 700 millions à 430 millions de francs.

La commission des finances demande que les économies ainsi réalisées soient intégralement consacrées à l'amélioration du niveau des retraites et que le montant des ressources les plus basses soit porté à 75 p. 100 du S. M. I. C.

Quant aux modifications du calcul de la retraite proportionnelle, elles visent à accroître l'effort contributif des exploitants agricoles pour qu'il soit comparable à celui des salariés. Mais que signifie cette notion dans un régime dont les problèmes majeurs sont ceux de l'assiette des cotisations et de la faiblesse du revenu disponible des assurés ?

Car le financement du B. A. P. S. A. pèsera de plus en plus lourdement sur les exploitants agricoles. Si l'année 1981 marque un palier pour les cotisations, ce palier fait suite à la majoration considérable imposée en 1980, et qui a été encore aggravée par la contribution exceptionnelle résultant de l'application de la loi de finances rectificative pour 1979, applicable à l'année 1980.

L'augmentation globale des cotisations, soit 15,8 p. 100, dépasse de beaucoup celle des dépenses. De ce fait, la part des cotisations dans l'ensemble du financement s'accroît. Comme le nombre des assujettis diminue d'année en année, l'augmentation globale du rendement des cotisations telle qu'elle est votée par le Parlement se traduit dans les faits par des majorations très importantes d'une année sur l'autre, surtout lorsque l'intégration du revenu brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations modifie la répartition de leur charge entre les départements.

D'un autre côté, le produit des taxes de reprise augmente de 20,66 p. 100, donc très sensiblement, alors que, depuis plusieurs années, l'augmentation restait inférieure à 10 p. 100. Cela permet de constater que la participation professionnelle au financement du B. A. P. S. A. — constitué par les cotisations et les taxes de reprise — augmentera de 16 p. 100 en 1981. Son importance relative croît d'année en année. Or cette progression va de pair avec une baisse régulière chaque année du revenu des agriculteurs.

Parallèlement, l'effort de la solidarité nationale diminue en valeur relative. L'analyse de cette tendance montre une évolution vers le développement du produit des taxes professionnelles au détriment du versement effectué au titre de la compensation

démographique et des dotations budgétaires. Ainsi la politique suivie consiste bien à demander aux exploitants agricoles de prendre en charge une part croissante du B. A. P. S. A., quelle que soit l'évolution de leurs revenus.

Les dispositions de la loi d'orientation agricole en ce qui concerne le régime de protection sociale des exploitants en sont l'illustration. Elles marquent un recul, pour ne pas dire une régression, pour les agriculteurs les plus modestes. Le nouveau critère d'assujettissement élimine toutes les exploitations dont la superficie est inférieure à 7 hectares environ alors qu'avant l'entrée en vigueur de la loi le seuil d'affiliation pouvait, selon les départements, varier de 0,5 à 6 hectares. L'application des nouvelles dispositions va nécessairement éliminer du régime de protection sociale agricole les agriculteurs extrêmement modestes.

Les inégalités du système de répartition des cotisations se creusent : le système fait peser sur les agriculteurs des cotisations d'autant plus lourdes que l'exploitation est petite. De fait, en 1979, lorsque les cotisations passaient de l'indice 100 à l'indice 1287, les tranches de revenu cadastral passaient de l'indice 100 à l'indice 2933.

Depuis 1980, la suppression de la tranche d'abattement à 90 p. 100 se traduit par un éventail des cotisations variant seulement de l'indice 100 à 1210.

Les distorsions sont encore aggravées par le poids des cotisations complémentaires qui ne subissent pas d'abattement et qui pour l'AMEXA ne varient nième pas en fonction de la taille des exploitations.

J'ai cru intéressant de joindre, en annexe à mon rapport écrit, une étude de la mutualité sociale agricole, du mois de novembre 1979 qui montre que les montants des cotisations payés par les exploitants ne sont pas très fortement éloignés des montants qu'ils devraient payer sur le revenu de leur travail. La différence entre les cotisations théoriques, calculées sur le revenu estimé du travail et les cotisations réelles représente un écart de 18,9 p. 100. Cet écart sera encore réduit en 1980 du fait des majorations importantes subies par les cotisations et de la baisse du revenu des agriculteurs.

Aussi peut-on s'interroger sur l'application de la loi du 18 juillet 1974 relative à la mise en place d'un nouveau revenu cadastral qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981, actualisé, servira de base de calcul pour les cotisations sociales. Il est déjà appliqué pour la définition de l'impôt foncier. La mutualité sociale agricole a pu ainsi établir que la moyenne nationale serait multipliée par 2,5, les écarts allant de 1,68 à 4,14, seize départements se trouvant au-dessus de cette moyenne nationale. Il serait important, monsieur le ministre que vous nous donniez des informations précises sur ce sujet et sur l'évolution des cotisations sociales agricoles pendant l'exécution du VIII<sup>e</sup> Plan. Selon un rapport du centre d'études des revenus et des coûts, présenté au Conseil économique et social, leur niveau devrait passer de 1 à 4. Il n'est donc pas exagéré de parler de désengagement financier de l'Etat puisque les perspectives sont à l'accroissement considérable des cotisations.

A cet égard, il est indispensable de rappeler que les particularités de la profession agricole et l'importance croissante du nombre des retraités par rapport à celui des actifs interdisent la remise en cause de l'apport de la solidarité nationale. C'est pourquoi la commission des finances a adopté deux observations : d'abord l'effort demandé aux exploitants, en matière de cotisations, ne peut être dissocié de la progression du revenu agricole. Elle suggère donc l'exonération totale ou partielle de cotisations pour les agriculteurs dont le revenu est en baisse. Une partie des excédents du crédit agricole servirait à compenser la perte de financement pour le B. A. P. S. A.

Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1981 n'apporte pas les réponses attendues par les agriculteurs en matière de protection sociale. Celle-ci demeurera largement inférieure à celle des salariés.

Le projet de budget tient compte de la légère revalorisation des retraites proportionnelles agricoles intervenue en 1980. Mais il ne prévoit aucune amélioration des autres prestations et ne comble pas les lacunes existantes. Du fait de la diminution du nombre des agriculteurs, l'accroissement des charges sociales atteindra au moins 17 p. 100, ce qui est sans commune mesure avec l'évolution prévisible du revenu agricole.

En dépit de ces critiques, qui ont conduit votre rapporteur à demander le rejet des crédits, la commission des finances a voté le projet de budget des prestations sociales agricoles, et elle vous demande, mesdames, messieurs, de l'adopter.

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. Francis Geng, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles présente deux caractéristiques.

L'une, classique, traduit l'évolution d'une année sur l'autre du prix des prestations et du nombre des bénéficiaires, tout en essayant d'éviter le renouvellement de la forte progression survenue en 1980 par rapport à 1979.

L'autre, nouvelle, vient du fait qu'il s'agit du premier B. A. P. S. A. d'application de la loi d'orientation agricole.

Au-delà des chiffres et des tableaux, que vous pourrez consulter dans mon rapport écrit, je voudrais évoquer les ombres du régime social agricole, les améliorations qui lui ont été apportées et les progrès qui restent à faire en priorité.

Sur le plan des prestations je note une amélioration notable de l'assurance vieillesse, mais aussi l'insuffisance persistante de l'assurance invalidité.

En matière d'assurance vieillesse, la loi d'orientation agricole a prévu l'harmonisation progressive des cotisations et des pensions des agriculteurs avec les cotisations et les pensions des salariés. Un premier rattrapage des pensions de vieillesse a donc eu lieu au mois de juillet dernier. Le point de retraite complémentaire, dite maintenant retraite proportionnelle, a été revalorisé de 26,6 p. 100.

Grâce à cette revalorisation, les agriculteurs qui ont commencé à cotiser dans la tranche la plus élevée en 1973 auront droit, après trente-sept ans et demi de cotisations, à une retraite égale à la pension maximale du régime général. L'harmonisation est donc réalisée pour les agriculteurs les plus jeunes.

Il reste à étendre le bénéfice de la réforme aux agriculteurs qui ont cotisé avant 1973 et n'ont acquis, dans la tranche maximale, que trente points de retraite proportionnelle au lieu de soixante. Le ministère envisage de leur accorder, au mois d'octobre prochain, des points gratuits pour la période 1970-1973 — ceux dont la pension a déjà été liquidée bénéficieraient de majorations forfaitaires.

Ces mesures, prenant effet à terme échu, la dépense qui en résulterait serait inscrite au prochain B. A. P. S. A.

Un grand pas a donc été fait vers l'harmonisation des retraites.

Les pensions d'invalidité, en revanche, sont toujours aussi faibles : 8 410 francs par an pour un invalide total, alors qu'un salarié, dans la même situation, touche au minimum la moitié du S. M. I. C. soit 14 616 francs.

On nous déclare que les pensionnés sans ressource peuvent obtenir l'allocation supplémentaire du F. N. S. Mais il s'agit d'une allocation d'assistance, récupérable sur les successions supérieures à 150 000 francs, ce qui peut dissuader certains agriculteurs de la demander.

On nous dit aussi que 80 p. 100 des agriculteurs invalides continuent d'exploiter avec l'aide de leur famille ou de salariés agricoles et qu'ils sont donc beaucoup moins à plaindre que les salariés invalides. Il n'en demeure pas moins que leur niveau de vie est gravement affecté par leur incapacité totale de travail.

Or, une assurance invalidité digne de ce nom devrait précisément compenser cette perte de revenus pour tous ceux qui ont cotisé et sans prendre en considération leurs ressources.

Le coût d'une revalorisation de la pension d'invalidité totale serait de 124 millions de francs. C'est peu, comparé au 41 milliards de francs du B. A. P. S. A., mais c'est peut-être beaucoup pour les cotisants dont les charges sociales augmentent fortement.

Je proposerai donc pour l'an prochain de majorer uniquement les pensions d'invalidité totale servies aux agriculteurs qui sont obligés de quitter leur exploitation. Ce serait une première étape dans la bonne direction.

La deuxième lacune de l'assurance invalidité agricole, c'est qu'elle ne bénéficie pas aux conjoints des exploitants. Bien sûr, ils peuvent obtenir l'allocation aux handicapés adultes sous condition de ressources. Le coût de cette allocation, qui commence à être connue, a, d'ailleurs, presque quadruplé en 1979 par rapport à 1978. Mais, là encore, pourquoi priver les agricultrices d'une véritable assurance qui interviendrait automatiquement au moment du drame que représente une grave invalidité ?

L'obstacle est, paraît-il, le suivant : l'assurance invalidité étant rattachée, dans le régime agricole, à l'assurance maladie, l'extension de l'assurance invalidité aux agricultrices diminuerait les transferts de compensation démographique de 2,5 milliards de francs. Je crois que cet obstacle pourrait être surmonté. Il suffirait, en effet, de rattacher l'assurance invalidité à l'assurance vieillesse, branche dans laquelle les agricultrices sont considérées comme actives et cotisantes, pour que la mesure soit sans effet sur les transferts de compensation.

En elle-même, elle ne coûterait que de 143 millions de francs à 369 millions de francs, selon l'extension qui lui serait donnée. Mais il faudrait en déduire les économies qui seraient faites sur l'allocation aux adultes handicapés dont le coût total, dans le régime agricole, était de 212 millions de francs en 1979.

Un mot, enfin, des allocations de remplacement en cas de maternité : elles ne concernent encore qu'une jeune mère sur vingt. Mais les dépenses ont augmenté à la suite de l'amélioration de la prestation. La mutualité sociale agricole a annoncé qu'elle lancerait une enquête pour savoir les raisons de l'insuccès relatif de cette allocation. Peut-être est-elle encore mal connue, malgré les efforts d'information qui ont été faits. Peut-être les jeunes mères ont-elles plus besoin d'une aide familiale que d'un remplaçant sur l'exploitation. Peut-être, enfin, le ticket modérateur, bien que limité à 10 p. 100, est-il encore trop élevé. Il convient, je crois, d'attendre les résultats de cette enquête avant de se prononcer.

J'en viens maintenant au financement du régime social agricole et d'abord aux cotisations qui pèsent sur les agriculteurs. Globalement, le produit des cotisations techniques inscrites au B. A. P. S. A. et des cotisations complémentaires va augmenter de 15 p. 100. Comme le nombre d'agriculteurs diminue, l'augmentation moyenne par tête sera plus proche de 18 p. 100 que de 15 p. 100.

Après la très forte hausse de l'an dernier et au moment où le revenu brut agricole par exploitant, stagnant depuis plusieurs années, va diminuer sensiblement cette année, c'est un effort considérable qui va de nouveau être demandé aux agriculteurs. Sans doute cet effort est-il nécessaire puisque les cotisations agricoles restent encore inférieures à celles des salariés, de 20 p. 100 à 50 p. 100 selon les estimations, bien que l'écart — il faut le reconnaître — se réduise rapidement. Encore faut-il que cet effort soit équitablement réparti. Tel n'est pas le cas pour deux raisons essentielles.

D'abord l'assiette des cotisations techniques, qui se compose de 65 p. 100 de revenu cadastral et de 35 p. 100 de revenu brut d'exploitation, pourcentages qui sont restés inchangés depuis l'an dernier, ne reflète pas les revenus réels des agriculteurs.

J'ai d'ailleurs eu à plusieurs reprises l'occasion d'appeler votre attention sur ce sujet, monsieur le ministre, pour une région, la Basse-Normandie, et un département, l'Orne, que je connais bien.

Ensuite, les charges de gestion et d'action sanitaire et sociale sont très inégales d'un département à l'autre et la péréquation entre les caisses porte sur des sommes faibles. Pour un même revenu cadastral corrigé, les taux des cotisations complémentaires varient de 9 p. 100 à 60 p. 100 en prestations familiales et de 3,5 p. 100 à 50 p. 100 en assurance vieillesse.

Etant donné que les départements les plus favorisés par l'assiette cadastrale actuelle sont généralement ceux qui règlent les cotisations complémentaires les plus fortes, je crois qu'il conviendrait de lier l'intégration du revenu brut d'exploitation dans l'assiette cadastrale à l'augmentation de la péréquation des charges de gestion et d'action sanitaire et sociale entre caisses départementales.

Pour l'instant, cette péréquation porte sur 43 millions de francs en gestion et 11 millions de francs en action sanitaire et sociale, alors que les charges globales s'élèvent à environ 3,4 milliards de francs : c'est tout à fait symbolique.

Il devrait donc être possible d'accélérer le processus d'intégration du revenu brut d'exploitation, par exemple en intégrant dès l'an prochain 10 p. 100 de revenu brut d'exploitation supplémentaire au lieu des 5 p. 100 envisagés, si la compensation de gestion et d'action sanitaire et sociale entre caisses départementales était simultanément accrue.

Au sein de chaque département, la répartition de la charge sociale entre les différents exploitants a été incontestablement améliorée par l'arrêté relatif aux cotisations des éleveurs spécialisés.

Jusqu'à présent, ces élevages « hors sol » étaient taxés très différemment selon les départements. Ils supportaient, selon les cas, une charge sociale nulle, modérée ou très élevée. L'ar-

rété pris au mois d'avril dernier s'est efforcé d'harmoniser les règles suivies dans les différents départements, tout en laissant une certaine marge de manœuvre au préfet qui, sur proposition du comité départemental des prestations sociales agricoles, peut minorer ou majorer de 25 p. 100 les effectifs d'animaux présents ou produits, ou encore les superficies d'installation qui servent à définir l'élevage spécialisé.

Le principe de cet arrêté est bon, même si certaines de ses dispositions peuvent être contestées, notamment le faible plafond de l'abattement sur le revenu cadastral dont bénéficient les agriculteurs qui combinent élevage et culture.

Cela étant, la répartition des cotisations dues par un département entre les différents exploitants de ce département reste peu satisfaisante. En attendant que les revenus individuels des exploitants puissent être connus — c'est la grande question — il serait souhaitable que le revenu brut d'exploitation soit calculé par petite région naturelle, voire par exploitation, lorsque les évaluations statistiques micro-économiques le permettront.

Avant de conclure, je signalerai l'opposition bien naturelle des betteraviers à l'augmentation importante de la taxe sur les betteraves. Cette augmentation est due, pour l'essentiel, au relèvement du taux de la taxe de 4,23 p. 100 à 5,4 p. 100. Etant donné la situation de ces producteurs, on peut penser qu'il leur sera possible de supporter cette charge supplémentaire, qui pèserait beaucoup plus lourd sur certains cotisants si elle devait être répartie entre tous les agriculteurs. Je crois, cependant, qu'il ne serait pas de bonne méthode d'augmenter les taxes sur les produits agricoles dans la même proportion que les cotisations, car il serait normal qu'à terme le régime agricole soit entièrement financé, comme tout régime de sécurité sociale, par les cotisations de ses ressortissants, les transferts de compensation démographique et les subventions couvrant les dépenses d'assistance.

Je voudrais enfin insister sur le fait que les agriculteurs subissent et vont continuer à subir des hausses de cotisations considérables dont ils comprennent mal la destination, surtout dans la situation si précaire qui est la leur.

Il faudrait donc leur donner une information plus complète sur les caractéristiques de leur régime social par comparaison avec le régime général. Il faudrait donc aussi qu'ils sachent pourquoi ils ont encore des sacrifices à faire pour atteindre la véritable parité avec les salariés, tant pour les prestations que pour les cotisations, et quelle sera l'ampleur de leurs efforts. Cela réclame une démarche qui allie le cœur à la raison.

La commission a adopté six propositions dont vous pourrez prendre connaissance dans mon rapport écrit. La troisième, qui demande l'accélération du processus d'intégration du revenu brut d'exploitation dans le revenu cadastral, me semble revêtir la plus grande importance.

Sous réserve de la prise en compte de ces six observations, elle a donné un avis favorable au projet de B. A. P. S. A. pour 1981 et demande à l'Assemblée nationale de donner un avis identique. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Emile Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

**M. Emile Bizet, rapporteur pour avis.** Non, le projet de B. A. P. S. A. pour 1981 n'est pas l'instrument d'une agression antisociale contre les agriculteurs, comme certains voudraient nous le faire croire. Non, le volet social de la loi d'orientation agricole n'est pas le point culminant d'une attaque en règle contre les avantages sociaux des agriculteurs, comme on a pu également le proclamer.

La loi d'orientation agricole dans son volet social et le projet de B. A. P. S. A. pour 1981, qui en est la traduction fidèle, ont pour but l'achèvement de la parité entre le régime social des agriculteurs et ceux des autres Français. Cette parité s'apprécie naturellement en termes de prestations. Mais il faut également l'obtenir en termes de cotisations. Droits égaux, devoirs égaux, égale considération, c'est cela la parité.

Pour ce qui est des prestations, le projet de B. A. P. S. A. poursuit l'amélioration des retraites agricoles et laisse subsister les lacunes que nous connaissons : absence d'indemnité journalière pour l'assurance maladie, invalidité et maternité des exploitants agricoles, faible niveau des pensions d'invalidité et absence de droits propres du conjoint. Ces lacunes s'expli-

quent et pourraient trouver leurs solutions qui doivent être recherchées activement, surtout pour la pension d'invalidité du conjoint, même si elles n'apparaissent pas, pour l'instant, avantageuses pour les agriculteurs eux-mêmes.

Le B. A. P. S. A. pour 1981 poursuit l'amélioration des retraites des agriculteurs. D'un montant de 22,7 milliards de francs, les crédits des retraites augmentent de 11 p. 100 par rapport à 1980.

Les dotations de la retraite forfaitaire, que nous appelions jusqu'à présent retraite de base, augmentent de 9,7 p. 100 et atteignent 14,6 milliards de francs. L'amélioration prévue du montant unitaire des retraites — plus 13 p. 100 — est compensée pour partie par la diminution du nombre des bénéficiaires.

Les dotations de la retraite proportionnelle augmentent de 28,7 p. 100 et s'élèvent à 3,4 milliards de francs. Cette croissance remarquable est due à l'augmentation de la valeur du point, que le Gouvernement avait annoncée à l'occasion de la loi d'orientation agricole ; elle est due, aussi, au fait que les bénéficiaires de ce régime, créé en 1952, qui partent à la retraite le font chaque année avec un nombre d'annuités plus grand.

Enfin, la dotation au titre du fonds national de solidarité n'augmente que de 3 p. 100 du fait d'une rapide diminution du nombre des bénéficiaires. L'amélioration des retraites proprement dites et le resserrement des critères d'attribution du F. N. S. expliquent cette évolution.

La loi d'orientation agricole a profondément modifié le régime des retraites. Les modalités de calcul de la retraite forfaitaire ont été aménagées en faveur des exploitants à titre exclusif ayant une carrière longue. L'amélioration de la retraite proportionnelle permettra aux agriculteurs ayant cotisé au plafond de bénéficier d'une retraite égale à celle d'un salarié ayant cotisé au plafond. La parité est donc là pleinement acquise. Reste à opérer un rattrapage des annuités, qui sera fonction de l'évolution des cotisations, pour que les agriculteurs proches de la retraite profitent à plein de ces réformes.

Il est nécessaire de souligner encore une fois l'effort exceptionnel consenti pour les retraites agricoles dont le pouvoir d'achat a augmenté de 61 p. 100 depuis 1974. C'est une réalisation dont nous avons tout lieu d'être fiers, même si elle a été la cause principale de l'alourdissement des charges du B. A. P. S. A. Il faudrait que ces efforts exceptionnels contribuent, plus que ce n'est le cas actuellement, à la libération des terres et à la relève des agriculteurs âgés.

Peut-être serons-nous amenés un jour prochain à considérer le problème de plus en plus grave des agriculteurs âgés qui continuent d'exploiter alors que des jeunes ne peuvent pas s'installer ou s'agrandir.

Les prestations de maladie, de maternité et d'invalidité devraient augmenter de 18,6 p. 100 l'an prochain et atteindre 12,9 milliards de francs. Se pose le problème des droits des conjoints d'exploitant. Naturellement, ils sont pris en charge pour les risques de maladie et de maternité au titre du régime social de l'assuré. Mais même s'ils participent effectivement à la mise en valeur du fonds, comme c'est le cas le plus souvent, ils n'ont pas de droits propres. Ils ne peuvent donc prétendre à une pension d'invalidité.

Cette lacune conduit à des situations dramatiques que nous ne pouvons tolérer plus longtemps. Convenez-en, monsieur le ministre, nous tournons en rond depuis trop longtemps à chercher une solution que nous ne trouvons pas, au prétexte que, pour leur accorder ce droit, il faudrait les considérer comme exploitants agricoles et qu'ils devraient donc cotiser. Le rapport entre les cotisants et les assurés serait profondément modifié et, avec lui, le montant de la compensation démographique.

Doit-on continuer à traiter ainsi ces personnes en ne leur ouvrant que des droits réduits ? Doivent-elles au contraire être affiliées et bénéficier de la totalité des prérogatives, mais aussi des obligations attachées à la qualité d'exploitant agricole ? Certes, la balance des avantages et des inconvénients pour les demandeurs comme pour la collectivité conduit à se satisfaire du *statu quo*. A mon sens, ce n'est plus tolérable pour certaines situations.

Au vu des importants crédits disponibles au F. O. C. O. M. A., nous pourrions apporter une solution immédiate aux drames de l'invalidité totale de l'épouse d'un exploitant. Dans ma circonscription je connais trois situations insupportables — vous en connaissez tous, mes chers collègues : l'épouse étant paralysée, le mari assume les tâches d'une tierce personne, aidé par sa fille aînée qui sacrifie tout son avenir pour remplacer dans son travail une maman atteinte d'une maladie incurable.

Les prestations familiales représentent 4,7 milliards de francs, en augmentation de 14,6 p. 100.

Depuis vingt ans, la marche vers la parité a été poursuivie avec obstination et, pour les prestations, l'objectif fixé est pratiquement atteint.

Au regard des progrès obtenus en matière de prestations, ceux que l'on observe en matière de cotisations ne sont pas négligeables. Les agriculteurs ont vu la part de leurs cotisations s'accroître très sérieusement en 1980, et elle augmentera à nouveau en 1981.

Cependant, il est certain qu'elles restent, en moyenne, inférieures à celles des autres catégories de Français, ainsi que je le démontre dans mon rapport écrit. Elles sont également moins élevées que celles de la plupart de leurs collègues du Marché commun agricole.

Ce fait n'est pas condamnable en soi, et il n'existe aucune raison valable de le cacher. C'est la conséquence d'un mode de soutien à l'agriculture qui repose très largement sur les aides aux revenus dont le B. A. P. S. A. constitue précisément l'élément le plus important.

Or, un très large accord s'est dégagé pour donner à la politique agricole un tour moins social et pour consacrer plus d'efforts aux actions qui favorisent l'amélioration durable des revenus. C'est l'objet de la loi d'orientation agricole qui exige une amélioration progressive et raisonnable du niveau des cotisations des agriculteurs.

Cette évolution se heurte toutefois à deux difficultés majeures : d'une part, la crise des revenus des agriculteurs, dont on connaît d'ailleurs mal le niveau réel ; d'autre part, l'inadaptation de l'assiette des cotisations qui cumule tous les inconvénients.

L'amélioration de la participation des agriculteurs au B.A.P.S.A. dans la limite de la parité des efforts contributifs nécessite que l'on sorte de l'actuelle crise des revenus et que l'on fonde les cotisations sur une base incontestable. Ce ne peut être, à mon sens, que le revenu réel des agriculteurs.

En conclusion, ce projet de B. A. P. S. A. est à l'image du budget de l'agriculture, austère et sérieux. Il honore les engagements de la loi d'orientation agricole et permet de poursuivre le redéploiement des soutiens de l'Etat à l'agriculture afin de leur ôter leur caractère d'assistance et de leur donner un tour plus économique.

C'est la raison pour laquelle la commission de la production et des échanges qui a émis à l'unanimité un avis favorable à son adoption, vous demande de bien vouloir le voter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Lajoinie.

**M. André Lajoinie.** Monsieur le ministre, votre budget confirme bien l'orientation néfaste de votre politique agricole.

Compte tenu de l'inflation, il traduit une nouvelle régression en valeur réelle des dépenses destinées à l'agriculture, notamment des crédits utilisés à promouvoir l'appareil de production.

Il est significatif qu'en dehors des quelques actions déclarées prioritaires, que vous utilisez pour essayer de masquer la diminution globale des crédits, les dépenses en capital sont toutes en forte diminution.

Non, ce n'est pas avec un tel budget que vous allez permettre comme vous le dites « la montée en puissance de notre agriculture ». Bien au contraire.

Cette politique a déjà conduit notre agriculture dans une crise grave et on est loin, très loin, aujourd'hui des promesses faites en 1974 par le Président de la République lorsqu'il s'agissait de glaner les voix paysannes.

Ne déclarait-il pas à Yvetot, en avril 1974 : « L'exploitation familiale doit être assurée de la sécurité et de la progression de son revenu ».

De 1974 à 1979, le revenu net agricole a baissé tous les ans de 1,8 p. 100 en moyenne, et les premières estimations avancées laissent prévoir une nouvelle baisse de l'ordre de 10 p. 100 en 1980.

Dans ce même discours M. Giscard d'Estaing promettait encore : « Je veillerai à ce que les prix à la production soient fixés à un niveau rémunérateur et tiennent compte des charges. S'il s'avérait que l'évolution des charges menace le revenu, un réexamen des prix à la production devra être fait ».

Il est significatif de rappeler cette citation du Président de la République, dans le cadre de la conférence annuelle ; vous me comprenez, monsieur le ministre.

Depuis lors, les prix agricoles ont baissé tous les ans en francs constants alors que les charges n'ont cessé d'augmenter. Qu'ont fait votre Gouvernement et le chef de l'Etat pour tenir ses engagements ? Rien ; mieux, avec la libération des prix industriels que vous avez décidée, le pillage du travail paysan par les monopoles industriels et financiers s'est accentué de 9 p. 100.

Lors de la fixation des prix agricoles au printemps dernier, les élus communistes se sont battus ici et à Strasbourg pour obtenir un relèvement des prix agricoles moyens en France d'au moins 13 p. 100. Ils ont été les seuls. Et que n'a-t-on pas à l'époque, entendu sur cette proposition ? Or, aujourd'hui, il est reconnu que cette augmentation était un minimum pour éviter la baisse du revenu agricole.

Aujourd'hui, à la veille d'une nouvelle échéance électorale où la saison des promesses revient, le Président de la République annonce à nouveau le maintien du revenu paysan pour 1980. Les paysans travailleurs durement touchés ces dernières années dans leurs conditions de vie et de travail ne peuvent se nourrir de promesses et attendent des faits.

Je tiens solennellement de cette tribune à mettre votre gouvernement en demeure de prendre conformément aux engagements du chef de l'Etat les mesures indispensables au maintien du revenu des agriculteurs.

Car ce qui ressort des premiers travaux de la conférence annuelle est assez inquiétant. Alors même que le niveau de l'aide de l'Etat paraît entraîner des réticences du côté du Gouvernement, on parle d'aide très sélective, ce qui laisse craindre que les exploitants familiaux qui sont les plus touchés par cette baisse de revenu soient une nouvelle fois laissés pour compte. Contrairement à vos propos sur les « mérites de la petite exploitation individuelle », vous accélérerez son élimination sous couvert de « compétitivité », aggravant l'exode rural alors que dans certaines régions il a déjà atteint un seuil insupportable. N'est-ce pas d'ailleurs les services statistiques de votre ministère qui prévoient qu'il restera moins de 750 000 chefs d'exploitations de moins de soixante-cinq ans en 1985 ?

Quand vous laissez entendre que les exploitants devront à l'avenir maîtriser leurs coûts de production parce qu'on ne pourrait plus attendre grand-chose d'une action fondée sur les prix, vous avouez vous-même votre objectif d'accélérer la concentration agraire capitaliste, l'élimination des exploitants familiaux que vous prétendez glorifier.

Vous accusez les exploitants de dépenser trop pour se procurer leurs moyens de production. C'est une véritable insulte, quand on sait qu'ils subissent depuis sept ans une baisse de leur revenu ; que vous les obligez à produire toujours plus et à gagner toujours moins pour faire vivre leur famille !

Qui est responsable par ailleurs, de l'augmentation des charges sociales qui, d'après votre projet de budget, vont encore augmenter en moyenne de 16 p. 100 cette année après l'avoir été de 20 p. 100 les années précédentes ?

Dans ce domaine les promesses n'ont pas été tenues, puisque M. Giscard d'Estaing en 1974, toujours à Yvetot, déclarait que « l'augmentation des cotisations sociales ne doit pas dépasser le taux de progression du revenu agricole ». On peut, en effet, comparer.

Vous prétendez nécessaire de réduire les coûts de production. Mais alors qu'attendez-vous pour détacher immédiatement, comme nous vous le demandons depuis longtemps, le carburant nécessaire à l'agriculture et permettre aux agriculteurs de récupérer la T. V. A. sur le fuel agricole ?

Vous essayez toujours de masquer votre responsabilité en vous abritant derrière l'alibi du pétrole. Nous avons déjà démontré à cette tribune, et cela a été reconnu par diverses études économiques, que le prix du pétrole brut ne représente que 2 p. 100 dans une hausse des prix de 14 p. 100.

Aujourd'hui, votre abandon délibéré des intérêts de notre agriculture lors de la fixation des prix à Bruxelles, au printemps dernier, pose la question de l'urgence du rattrapage du revenu agricole en 1980.

Les paysans ne vont pas se contenter de quelques aumônes. Ils exigent et ils ont raison, non seulement de maintenir les revenus agricoles en 1980 mais aussi, de rattraper les baisses subies depuis plusieurs années.

Vos statistiques elles-mêmes montrent la quasi-impossibilité aujourd'hui pour un jeune agriculteur de s'installer sur une exploitation familiale.

Et il ne suffit pas de revaloriser la dotation aux jeunes agriculteurs, qui ne l'avait pas été depuis plusieurs années et qui, compte tenu de l'inflation, perd une grande partie de son caractère incitatif. Il faut permettre aux jeunes de trouver les terres dont ils ont besoin en propriété avec des prêts à 2 p. 100 sur trente ans, comme nous le demandons, ou en location auprès des S. A. F. E. R. qui devraient pouvoir conclure avec eux des baux de génération et agir efficacement pour lutter contre l'accaparement des terres par les spéculateurs étrangers et les cumulards. Au lieu de cela, vous réduisez les crédits des S. A. F. E. R., comme vous réduisez les crédits destinés aux plans de développement.

Alors que les petits et moyens exploitants, notamment ceux qui ont investi dans les dernières années, ne parviennent pas à faire face aux échéances du Crédit agricole, vous bloquez pour la troisième année consécutive les crédits destinés à la bonification d'intérêt, rendant ainsi plus cher le loyer de l'argent pour les agriculteurs.

Là encore, les petits et moyens exploitants, qui se rappellent les promesses faites par M. Giscard d'Estaing en 1974, dans une interview au journal *La Croix* annonçant que « les prêts spéciaux et les prêts bonifiés seraient un instrument privilégié de sa politique », pensent à juste titre qu'ils ont été trompés.

En fait, aucune des promesses faites à l'époque n'a été tenue. Il ne s'agit pas là d'une quelconque incapacité de votre part, mais bien d'une volonté délibérée de réduire l'agriculture française aux seuls secteurs jugés rentables aux yeux des trusts. Comme vous le faites dans l'industrie, vous vivez le reste à la casse.

Cette volonté délibérée est illustrée par l'élargissement de la C. E. E. aux trois nouveaux pays candidats, qui est une des pièces maîtresses de cette stratégie. Vous continuez à la soutenir et à la promouvoir malgré toutes les conséquences néfastes qu'elle aura pour l'agriculture française, conduisant à la ruine des branches aussi importantes que les fruits et légumes, le vin, l'horticulture et de nombreux autres secteurs économiques, comme le reconnaissent différentes études officielles.

C'est également vrai pour votre attitude lors des négociations de Bruxelles. Que ce soit au sujet du règlement ovin européen, qui fait la part belle aux sociétés britanniques d'importation de viande de mouton en provenance de Nouvelle-Zélande et condamne à terme l'élevage ovin français, que ce soit lors de la fixation des prix agricoles ou pour la contribution britannique au budget européen qui vient alourdir, dans le budget, les dépenses bénéficiant, dit-on, à l'agriculture de près de 4 milliards de francs, vous vous êtes ralliés à la coalition réactionnaire et social-démocrate qui, par deux fois à l'Assemblée européenne s'est prononcée pour une aggravation de la politique agricole commune tendant à abaisser notre agriculture, à réduire le soutien des marchés sous prétexte qu'on peut s'approvisionner dans les pays tiers en produits alimentaires.

Pourtant, vous savez bien que les excédents mondiaux ne seront pas durables, car ils coexistent avec des besoins non satisfaits qui tôt ou tard exigeront de l'être. Car on ne maintiendra pas éternellement les peuples qui ont faim dans la résignation. Mais le démantèlement de notre agriculture résultant de cette politique ne manquera pas de mettre en cause notre indépendance alimentaire.

Lors de la réunion informelle des ministres de l'agriculture des Neuf les 13 et 14 octobre dernier, vous vous êtes prononcé avec votre collègue allemand pour la poursuite et l'extension de la taxe de coresponsabilité pour le lait à d'autres productions.

Cela correspond aussi aux vœux de la majorité de l'Assemblée européenne, combattue par le seul parti communiste français, qui visent à l'augmentation et à l'extension de cette taxe injuste qui vient grever de 2 p. 100 le revenu de nos producteurs de lait alors qu'ils ne sont en rien responsables des excédents, d'ailleurs inexistant en France, et qu'ils doivent faire face à des difficultés supplémentaires par suite de la mévente des veaux de boucherie et des répercussions de la crise du veau sur la poudre de lait.

C'est également au cours de cette réunion que vous avez donné votre accord pour la suspension de l'intervention sur la viande bovine, alors que cette intervention est rendue nécessaire par l'importation de plus de 400 000 tonnes de viande en provenance des pays tiers et que celle-ci va s'arrêter au moment même où la décharge des pâturages rend les marchés difficiles et va, de ce fait, entraîner une chute des cours à la production.

On pourrait allonger la liste de vos décisions portant atteinte au revenu des producteurs agricoles.

Votre projet de budget ne fait donc que confirmer et compléter l'ensemble des dispositions prises à Bruxelles pour réduire notre agriculture à une activité secondaire où seules les régions les plus riches seraient mises en valeur.

C'est contre cette politique contraire à l'intérêt national que nous soutenons la lutte des paysans qui défendent leur revenu, s'opposent à la taxe de coresponsabilité et à tout élargissement du Marché commun. Ils ont raison. L'agriculture française peut et doit être un atout économique important pour la France.

Contrairement aux dires de M. le Premier ministre « l'agriculture française n'est pas un poids mort ».

Le poids mort, c'est la politique giscardienne, et c'est cette politique qu'il faut changer.

Pour cela il faut que la France ait à Bruxelles une attitude qui défende réellement les intérêts de son agriculture et du pays. Il faut des prix agricoles rémunérateurs, correspondant aux coûts de production, permettant de garantir un revenu paysan décent et en progression.

Il faut diminuer immédiatement les charges de production, d'abord les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture.

Il faut réduire les marges excessives existant entre la production et la consommation.

Il faut que la France s'oppose à l'orientation malthusienne de la politique agricole commune visant à réduire les productions françaises pour faire place aux importations en provenance du marché mondial et notamment des Etats-Unis.

Pour cela, il faut dire fermement non à toute taxe de coresponsabilité, non au projet d'élargissement, non aux remises en cause de l'intervention et du soutien des marchés, non à toutes importations abusives qui font chuter les cours dans notre pays.

Nous proposons également une véritable protection sociale de la famille paysanne fondée sur des cotisations plus justes qui tiennent compte des possibilités financières, et demandons la parité complète pour les salariés de l'agriculture en matière de droits sociaux avec les autres travailleurs.

En bref, nous voulons créer les conditions qui permettent l'expansion du secteur agro-alimentaire afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle en fournissant au pays les produits alimentaires de qualité nécessaires à la satisfaction des besoins tant intérieurs qu'extérieurs, et qu'il permette à la France de jouer son rôle dans la solidarité internationale, notamment en ce qui concerne le douloureux problème de la faim dans le monde.

Il n'y aura pas d'agriculture forte sans le maintien et même l'augmentation du nombre des paysans-travailleurs, qui doivent pouvoir vivre dignement du fruit de leur travail sans avoir besoin de se tuer à la tâche.

Ce sont de telles propositions que va faire Georges Marchais, le candidat du changement, au cours d'un grand rassemblement paysan à Brive, le 8 novembre. Avec les travailleurs des campagnes de tout le pays que nous allons informer par notre journal *La Terre*, nous allons engager un grand combat pour les faire prévaloir.

C'est leur intérêt et c'est celui de la France. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hunault.

**M. Xavier Hunault.** Revenu agricole, installation des jeunes agriculteurs, tels sont les deux points sur lesquels je voudrais à nouveau, monsieur le ministre, appeler votre attention.

A l'occasion de la signature de la loi d'orientation, M. le Président de la République, le 14 juillet dernier, déclarait : « Je souhaite que, grâce à elle, l'exploitation familiale devienne non seulement le modèle français des années à venir, mais également le modèle européen pour que notre agriculture voie sa position s'affirmer par le bon fonctionnement du Marché commun et de la politique agricole commune ; à l'intérieur même de ce marché du fait de sa supériorité technique et d'organisation ».

« C'est là l'objet de cette loi. Tout doit être mis en œuvre désormais pour en parfaire l'application. »

C'est pourquoi je souhaite qu'une dotation supplémentaire de l'ordre de 4 milliards de francs soit accordée par le Gouvernement pour compenser la baisse de revenu des agriculteurs, consécutive à l'augmentation de leurs charges et à la stagnation, voire à la baisse du prix de leurs produits.

Ces crédits devront être attribués en fonction de trois critères : les régions, les types de production et les types d'exploitation.

J'insiste sur le critère « régions ». J'ai eu l'occasion, le 8 novembre 1979 et le 9 avril 1980, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur les disparités régionales, compte tenu des résultats bruts des exploitations.

Je vous rappelais que, par exemple, pour l'année 1978, si l'on prenait comme moyenne nationale la base 100, on relevait des écarts allant de 65 à 298, soit un rapport d'un à cinq.

Il est bien évident que de telles disparités sont inadmissibles et que les dotations de crédits doivent en tenir compte.

C'est avec satisfaction, monsieur le ministre, que nous avons constaté que la dotation affectée à l'installation des jeunes agriculteurs passe de 225 à 262 millions de francs.

Mais je reviens sur une proposition que je vous avais déjà présentée à cette tribune, car les crédits ne sont rien si le dispositif juridique n'est pas adapté. L'installation de jeunes agriculteurs doit être facilitée par l'institution du bail de carrière et par la mise en place d'une société foncière et d'aménagement rural qui permette la conclusion de tels baux, dans l'intérêt des preneurs et des bailleurs. Ceux-ci seraient incités à conclure de tels baux, non par des mesures fiscales plus ou moins discutables, non par la perspective d'un revenu supérieur, lequel viendrait alourdir encore la charge du preneur, mais plutôt par l'avantage de sauvegarder son capital et de le réaliser en tout ou en partie au cours du bail.

J'ai eu l'honneur de développer ces dispositions, monsieur le ministre, le 13 décembre de l'année dernière. Le temps très court qui m'est imparti ne me permet pas de les reprendre en détail. Mais je souhaite que vos services les étudient. Je ne nie pas du tout le progrès réalisé par les groupements fonciers agricoles grâce à la loi d'orientation.

Mais les propositions que je formule offriraient aux jeunes agriculteurs une autre possibilité d'action. Tel est le souhait que j'exprime en terminant, monsieur le ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Michel.

**M. Claude Michel.** Monsieur le ministre, le projet de budget pour 1981 se situe à un moment important de la vie économique et politique de notre pays. En effet, sur votre proposition, le Parlement a adopté, il y a quelques mois, une nouvelle loi d'orientation dont vous prétendez qu'elle sera un nouveau tournant décisif pour l'agriculture française.

L'étude attentive du projet de budget fait apparaître que 1981 ne sera pas, hélas ! la première année d'application de la loi d'orientation, sauf en ce qui concerne, une fois de plus, le désengagement de l'Etat.

Le présent projet de budget est aussi le dernier du septennat de M. Giscard d'Estaing. Il était censé pouvoir corriger, retoucher ou compléter l'action du Gouvernement depuis sept ans.

Pourtant, 1980 n'est pas une mauvaise année pour la production agricole. La croissance du volume de production est de l'ordre de 5 p. 100 ; les échanges extérieurs de produits agricoles et alimentaires se solderont par un excédent de 15 milliards de francs au moins.

Première question : à votre avis, monsieur le ministre, ce solde sera-t-il stable ou en augmentation à l'avenir, et les industries agro-alimentaires pourront-elles répondre aux espoirs que vous fondez sur elles ?

On peut cependant féliciter les agriculteurs et tous les travailleurs de l'agriculture de leurs efforts, alors même que, depuis six ans, leurs conditions d'existence ne cessent de se dégrader. Vous l'avez dit vous-même : « L'agriculture va bien, mais les agriculteurs vont mal ».

Le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture affirme : « Nous sommes las de discuter périodiquement avec les pouvoirs publics des moyens tendant à colmater les brèches, alors que d'autres voies d'eau apparaissent ».

Il ajoute : « Nous n'acceptons plus d'apparaître comme des gens que la société doit assister en permanence ».

Les agriculteurs veulent recevoir la rémunération équitable de leur activité ; cette rémunération doit être le résultat d'une activité économique normale, et non le fruit de décisions artificielles.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Claude Michel.** Bien sûr, à la veille d'une élection présidentielle, des pressions s'exercent. Le président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles menace en disant : « Le Gouvernement doit payer et les contribuables paieront ». Le Gouvernement va-t-il céder ? Combien donnerez-vous pour plaire à une clientèle électorale que vous espérez potentielle et rendre ainsi service au futur candidat Giscard d'Estaing ?

**M. Gilbert Faure.** Très bien !

**M. Claude Michel.** Est-ce bien là une gestion démocratique du budget de la nation ?

**M. Gilbert Faure.** Non !

**M. Claude Michel.** Est-ce là une attitude responsable pour le Gouvernement ?

**M. Alain Bonnet.** Certainement pas !

**M. Claude Michel.** Bien sûr, il faut compenser la baisse du revenu que connaissent de façon continue les agriculteurs, notamment cette année où elle sera de 4 à 5 p. 100. Mais ne croyez-vous pas que les agriculteurs en ont assez de recevoir des aumônes électorales, et que les autres citoyens ne comprennent plus très bien cette distribution qu'ils soupçonnent d'être mal répartie et parfois mal contrôlée.

Comprenons-nous bien : un effort financier important est nécessaire, nous en sommes d'accord. Mais nous, les représentants de la nation, nous aimerions que ce soit ici qu'il en soit discuté et décidé. Que, dans ce débat, on comprenne le pourquoi de la situation, situation qui n'était pas fatale, mais qui est le produit d'une politique qu'il nous appartient, dans cette enceinte, d'analyser.

Le but du Gouvernement et de son Premier ministre est clair : limiter, par tous les moyens, les prix agricoles sans tenir compte des conditions de vie faites aux producteurs. S'ils ne sont pas contents, qu'ils s'en aillent, dit-on, puisqu'ils ne sont pas rentables.

Depuis sept ans, les revenus baissent. L'agriculteur appartient au seul groupe professionnel qui ait vu son revenu se dégrader, en termes absolus, aussi longtemps et aussi nettement. De 1970 à 1978, le revenu agricole augmente de 2,6 p. 100 en valeur réelle, mais diminue, de 1974 à 1979, de 1,2 p. 100 par an.

Certes, il y a eu la hausse du prix de l'énergie et des engrais, la spéculation sur le soja, et le coût des approvisionnements passe de l'indice 100 à l'indice 210,2 de 1970 à 1977. Mais n'est-ce pas se moquer du monde agricole, n'est-ce pas mépriser la valeur du travail paysan, que de limiter la hausse de l'indice des prix agricoles à la production à l'indice 175,3 pour la même période ?

**M. Christian Nucci.** Très bien !

**M. Claude Michel.** On comprend les raisons du Gouvernement : tout est bon pour lutter contre l'inflation sans affecter les profits des grandes entreprises. Que ce soit la baisse du pouvoir d'achat des salariés, la ruine des petites entreprises, la réduction du revenu agricole, tout est bon ! Pourtant, malgré ces mesures pénalisantes, vous ne maîtrisez plus l'inflation. La France en est aujourd'hui à 14,5 p. 100, et M. Barre lui-même, hier, devant le Conseil économique et social, reconnaissait que, depuis 1976, chocs pétroliers mis à part, le Gouvernement n'a pu empêcher l'accélération de l'inflation, et que cela provenait de facteurs structurels.

**M. Christian Nucci.** C'est un aveu !

**M. Claude Michel.** Y a-t-il des facteurs structurels dans l'agriculture ? Je voudrais que vous me répondiez et que vous me disiez comment nous allons pouvoir les réformer.

Quinze pour cent des agriculteurs perçoivent 50 p. 100 du revenu brut agricole, mais les deux tiers des exploitants ne perçoivent que moins de 25 p. 100 de ce revenu. Faut-il les pousser à disparaître ? Faut-il qu'il ne reste, dans ce pays, que les seules 350 000 exploitations dites les plus rentables ?

Que fait-on, en tout cas, pour que les jeunes exploitants puissent, systématiquement, reprendre les exploitations existantes, aménagées, si cela est nécessaire, ou remodelées ?

Nous, socialistes, nous voulons une politique plus volontariste d'installation. Il faut arrêter l'exode agricole. Il faut stopper la concentration des exploitations en appliquant la législation, en renforçant le statut du fermage, et non en l'attaquant sans cesse, en donnant aux S. A. F. E. R. les moyens d'une politique d'établissement rural.

Au contraire, la réalité quotidienne est que l'on se bat sur le terrain pour parvenir à reprendre deux ou trois exploitations et devenir ainsi un grand exploitant. Cela me paraît grave pour plusieurs raisons. D'abord, on contribue ainsi à la désertification d'une grande partie de la France rurale. Et, pour l'avenir de notre pays, ce sont l'autonomie alimentaire et donc l'indépendance nationale qui sont en cause.

Dans les grandes exploitations, les systèmes de production évoluent vers les productions à faible valeur ajoutée. Qui produira, dans quelques années, la viande et le lait, et à quel prix ? La grande ou très grande exploitation n'est ni la solution technique ni la solution sociale pour les productions animales, légumières, fruitières ou viticoles. On le voit bien dans d'autres pays plus importants que le nôtre.

La grande chance des pays européens est celle d'une agriculture familiale à responsabilité personnelle, composée d'agriculteurs compétents, aptes aux progrès techniques. Votre politique ne peut que les faire disparaître. Notre analyse est différente. Nous affirmons que les agriculteurs doivent avoir les mêmes droits, les mêmes garanties et les mêmes devoirs que les autres travailleurs. C'est dans ce but que nous proposons une régulation des prix assurant aux producteurs un revenu garanti. Oui, nous proposons les quantums. Que n'a-t-on dit sur cette proposition ! Comme on a ri ! Mais n'est-ce pas là, pourtant, une solution aujourd'hui de plus en plus envisagée par vos propres services, et aussi par ceux de la Communauté européenne ?

Pour nous, socialistes, il faut maintenir et développer l'emploi agricole et rural par une redéfinition, en matière de développement agricole, qui prenne en compte les critères d'aménagement du territoire, du plan, des conditions de travail et de sa durée.

Enfin, il faut renégocier la politique agricole commune. La préférence communautaire est sans cesse bafouée. A Bruxelles, le projet de budget de la C. E. E. vient d'être déposé. Il ne comporterait pas d'augmentations des prix des produits agricoles.

Que comptez-vous faire là-bas, sachant que, pour maintenir le revenu des agriculteurs, les prix devraient être augmentés d'au moins 12 p. 100 ?

Voilà les quelques considérations que je voulais exposer et les quelques questions que je tenais à vous poser sur un plan général, monsieur le ministre.

Quant au projet de budget lui-même, il devrait être consacré aux priorités définies par la loi d'orientation et aux futurs axes du VIII<sup>e</sup> Plan dont nous discuterons plus tard.

Nous constatons d'abord le recul de la part du budget du ministère qui n'augmente que de 11,6 p. 100, alors que le taux d'inflation atteindra 14 p. 100. L'Etat se désengage de la gestion de l'agriculture, ce qui se traduit par une diminution des investissements publics de 20 p. 100 par rapport à l'an passé.

Certes, quelques domaines bénéficient de crédits importants, mais c'est souvent pour rattraper un retard accumulé depuis quelques années, en particulier en matière de forêt et d'hydraulique. Mais je voudrais souligner l'insuffisance des crédits de certaines lignes budgétaires qui me paraissent connaître une diminution inadmissible, parce que dangereuse.

Pour l'électrification rurale, les autorisations de programme diminuent de 20,5 p. 100 ; elles régressent de 11,5 p. 100 pour les adductions d'eau, de 10,8 p. 100 pour l'équipement en stockage.

Enfin, la dotation des S. A. F. E. R., dont les crédits qui permettent, avant de rétrocéder les terres, d'aménager les fonds et les bâtiments agricoles qu'elles ont acquis, baisse aussi en autorisations de programme de 4,6 p. 100. Cette diminution est en contradiction avec la reconnaissance de la priorité à accorder à l'installation des jeunes. De plus, cela tend à faire de la S. A. F. E. R. un simple marchand de biens.

En dehors de ces quelques exemples, certains chapitres nous paraissent particulièrement menacés.

Les chapitres 56-20 et 66-20 qui concernent les crédits d'équipement destinés à l'enseignement agricole subissent ainsi une amputation de 14,3 p. 100 en autorisations de programme.

Outre la répartition inégale des fonds publics entre le secteur privé, qui bénéficie d'une augmentation de 90 p. 100 de ses subventions, et le secteur public qui percevra une dotation inférieure à la hausse des prix, cette diminution des crédits d'enseignement n'est pas justifiée, compte tenu de l'état d'inachèvement de certains travaux de construction en cours, des besoins en maintenance d'établissements d'enseignement technique et du manque d'équipements des établissements d'enseignement supérieur. C'est aussi, ne l'oublions pas, mes chers collègues, de la qualité de l'enseignement et des conditions d'enseignement que dépendent le niveau et la valeur de l'agriculture de demain.

Par ailleurs, les dotations pour les équipements nécessaires à la répression des fraudes diminuent de 50 p. 100 en francs constants ; cette baisse atteint 18,7 p. 100 pour les équipements de laboratoire, 67,1 p. 100 pour les orientations des productions, 37,8 p. 100 pour la sélection de la production et enfin, 7 p. 100 pour les incitations aux groupements communaux qui constituent pourtant une perspective de développement intéressante.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.** Ce n'est pas possible ! Vous mélangez tout !

**M. Claude Michel.** Il nous semble évident, à nous socialistes, que si un effort particulier doit être consenti, il convient de le consacrer à la politique de contrôle de la qualité, quitte à la faire effectuer sur le plan des crédits par un autre ministère, par exemple celui de la santé, mais également de donner aux agriculteurs les moyens de produire des produits sains et naturels.

En conclusion, monsieur le ministre, nous trouvons la loi d'orientation insuffisante. Or vous n'avez même pas obtenu les crédits nécessaires à un début de mise en application dans le budget de 1981. L'exode rural, l'obligation pour des milliers d'exploitants d'abandonner leur métier en seront les conséquences.

La diminution des dépenses en capital dans votre projet, l'absence de prise en compte de l'agriculteur, de sa famille et de son revenu font qu'une fois de plus nous sommes confrontés à un budget de récession que nous ne voterons pas. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pasty.

**M. Jean-Claude Pasty.** Mesdames, messieurs, ne sommes-nous pas contre notre gré les acteurs plus ou moins conscients d'un théâtre d'ombres ? Pendant de longues heures, rapporteurs et orateurs vont se succéder à cette tribune pour analyser, triturer les chiffres qui constituent le projet de budget de l'agriculture pour 1981. Or nous sommes tous habités par deux certitudes, qui se confortent mutuellement pour nous persuader du caractère quelque peu irréel de cette démarche.

La première de ces certitudes est que ce projet de budget, préparé avant les vacances, est déjà dépassé, et qu'il est évident qu'il ne sera pas exécuté tel qu'il nous est présenté.

Dans un mois, en effet, se tiendra, sous la présidence du Premier ministre, la traditionnelle conférence annuelle entre les pouvoirs publics et les organisations agricoles, dont le thème central sera le revenu. Il ne fait pas de doute que cette procédure aboutira à des inflexions, dont nous ignorons tout actuellement, et qui trouveront leur traduction financière dans des documents qui nous seront sans doute ultérieurement soumis, mais que nous ne pourrions qu'enregistrer, dans la mesure où ils seront la conséquence de décisions déjà prises et officiellement annoncées.

Pouvons-nous nous faire encore quelques illusions sur la réalité de nos pouvoirs budgétaires ?

Par ailleurs, 1981 sera la première année d'application de la loi d'orientation, votée au cours de notre précédente session, et du VIII<sup>e</sup> Plan.

S'il nous est ainsi possible de rapprocher les inscriptions budgétaires prévues pour 1981 des objectifs de la loi d'orientation, il n'en est pas de même pour les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan, qui ne nous est pas encore soumis, à moins de considérer par avance que le débat parlementaire n'aura aucune incidence sur le contenu de ce Plan. Une nouvelle fois, pleurons sur ce qui pourrait nous rester d'illusions !

La seconde certitude que nous avons est que l'existence de la politique agricole commune, qui oriente très directement le présent et l'avenir de notre agriculture, réduit singulièrement la portée de notre discussion budgétaire.

Déjà, nous constatons que le budget national est pour partie la conséquence de décisions prises au niveau communautaire, qu'il s'agisse de la contribution française aux dépenses du F. E. O. G. A.; ou de la partie nationale des mesures faisant l'objet d'un cofinancement, comme les indemnités en faveur des zones défavorisées, les plans de développement, les primes aux troupeaux allaitants, et toutes sortes de mesures dont la liste ne cesse de s'allonger chaque année.

Le budget national est aussi la conséquence indirecte des décisions communautaires, dans la mesure où il doit remédier, par des aides aux revenus, aux déficiences de la politique agricole commune dans certains domaines sensibles.

N'y a-t-il pas là, d'ailleurs, une certaine renationalisation de la politique agricole commune, parfaitement sournoise, et sur laquelle il conviendrait d'appeler l'attention ?

Qu'il s'agisse de la conférence annuelle ou de la négociation des prix communs, le problème du revenu agricole sera donc au centre des préoccupations et des débats.

Comment l'agriculture française pourrait-elle atteindre les objectifs qui lui sont assignés par la loi d'orientation ou le VIII<sup>e</sup> Plan et poursuivre sa modernisation, si le revenu agricole continue à se dégrader ?

Depuis 1974, année qui marque les conséquences au niveau de l'agriculture du premier choc pétrolier, la croissance du revenu agricole a été brutalement stoppée, alors que les autres revenus continuaient de croître, même si le rythme de leur progression se ralentissait.

Cette évolution à moyen terme est d'autant plus préoccupante qu'elle ne s'explique pas, comme en 1976 ou 1977, par des aléas climatiques ayant affecté le volume des productions agricoles, 1979 et 1980 sont, du point de vue des volumes produits, deux excellentes années agricoles, ce qui explique d'ailleurs l'amélioration importante de notre solde des échanges agro-alimentaires, qui se traduira vraisemblablement en fin d'année par un excédent de 16 milliards de francs, soit un chiffre proche de l'objectif chiffré du VII<sup>e</sup> Plan qui prévoyait un excédent de 20 milliards de francs.

L'agriculture française aura ainsi apporté sa contribution au rétablissement des grands équilibres économiques nationaux, sans que ces résultats positifs se retrouvent au niveau du revenu des exploitants.

Dans le même temps, il nous est annoncé que le revenu agricole connaîtrait une baisse encore plus sensible chez nos principaux partenaires européens, y compris les Pays-Bas, pourtant considérés comme offrant un modèle d'agriculture parfaitement structurée et à haute productivité. Cela signifie, à l'évidence, qu'il ne s'agit pas d'un problème technique, mais bien d'un problème de politique économique qui trouve son origine dans les déficiences de fonctionnement de la politique agricole commune.

L'article 39 du traité de Rome assignait cinq objectifs à la politique agricole : l'accroissement de la productivité en agriculture, la garantie d'un niveau de vie équitable aux agriculteurs, la stabilisation des marchés, la garantie de la sécurité des approvisionnements et de fournitures à des prix raisonnables aux consommateurs. Si les objectifs assignés en matière de productivité et de sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables ont bien été atteints, force est de reconnaître qu'il n'en a pas été de même pour l'objectif visant à assurer aux agriculteurs la stabilité des marchés, du moins pour certaines productions, et surtout l'élévation de leur niveau de vie.

Ainsi, depuis plusieurs années, le budget français s'efforce de compenser les défaillances de la politique agricole commune, en matière de soutien du revenu agricole, au détriment de ce qui devrait être sa vocation propre, et qui constitue l'objectif de la loi d'orientation, à savoir la préparation de l'avenir.

Nous devons avoir le courage de dire — et cela correspond au sentiment des agriculteurs qui veulent vivre du produit de leur travail et ne pas apparaître aux yeux de l'opinion comme des assistés — qu'une politique d'aides directes compensatrices des pertes de revenus ne peut résoudre de façon satisfaisante le problème agricole et qu'elle engendre présentement de très graves injustices.

Le R. P. R. est favorable à l'octroi de primes comme les primes de montagne ou de piedmont qui ont pour objet de compenser des handicaps naturels. Mais il ne peut être favorable à des primes généralisées, qui n'auraient d'autre objet que de compenser l'insuffisance des revenus agricoles, reflet de l'application d'une mauvaise politique au niveau communautaire.

Outre les raisons psychologiques déjà évoquées — dont celle de l'agriculture secteur assisté — nous devons faire valoir que les bases de cette politique font défaut, notamment la connaissance précise des revenus agricoles par type d'exploitation et de production.

Discuter, comme on le fait actuellement, du revenu agricole, n'est pas significatif au niveau national, car ce revenu global est précisément la résultante d'évolutions qui peuvent être très divergentes selon les types de production. Ainsi, cette année, la détérioration moyenne du revenu global masque une dégradation beaucoup plus profonde et souvent dramatique du revenu des producteurs de viande bovine, porcine ou ovine, sans oublier, bien entendu, le cas particulier des éleveurs de veaux de boucherie.

Plus fondamentalement, est-il raisonnable de développer une politique de transferts économiques, s'ajoutant aux transferts sociaux déjà existants, alors que notre revenu national stagne ou croît insuffisamment ?

Ainsi, le retour à des conditions de fonctionnement de la politique agricole commune plus conformes aux objectifs du Traité de Rome est le seul moyen susceptible de permettre d'éviter que ne se referme sur nous le piège de la renationalisation des politiques agricoles et de rendre au budget national le rôle dynamique de préparation de l'avenir qui devrait être le sien.

Les concessions exorbitantes accordées à Mme Thatcher en juin dernier — et que le R. P. R. a dénoncées — la tentation évidente du gouvernement allemand d'emboîter le pas aux Britanniques, après avoir fait très largement bénéficier ses agriculteurs des montants compensatoires monétaires, et les perspectives d'élargissement à l'Espagne et au Portugal font peser un péril mortel sur l'avenir de la politique agricole commune.

Nous devons dénoncer avec vigueur l'attitude de certains responsables politiques ou professionnels qui, prêtant une oreille complaisante aux critiques dont la politique agricole commune est l'objet, avancent des suggestions de réforme ou sont prêts à des concessions, sans avoir au préalable affirmé avec la netteté qui s'impose ce qui ne saurait être, en aucun cas, considéré par nous comme non négociable.

**M. Charles Miossec.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty.** Est-il par exemple convenable d'avancer l'idée que les producteurs pourraient participer, d'une manière générale, aux charges financières de l'écoulement des excédents, sans qu'ait été posé le préalable de la préférence communautaire pour tous les produits et notamment soulevé le problème des huiles et matières grasses d'origine végétale et des protéines, ainsi que des importations de manioc ou de viande bovine ?

**M. Hector Rolland.** Bravo !

**M. Jean-Claude Pasty.** La proposition de généraliser le système des quotas ou d'instituer des quantum est encore plus pernicieuse. De tels systèmes ont en effet pour conséquence de préserver les situations acquises, et donc de priver de toute possibilité de progrès les producteurs qui ont encore des marges de développement. Les quantum ou les quotas joueraient ainsi contre les intérêts des producteurs français, au seul profit des agriculteurs des pays de l'Europe du Nord.

Curieuse façon pour des gens qui se disent progressistes de défendre les intérêts des agriculteurs français, à moins que les préoccupations démagogiques ne soient pas absentes de telles propositions.

**Charles Miossec.** Probablement !

**M. Jean-Claude Pasty.** A l'encontre de ces thèses, nous devons clairement réaffirmer que le Marché commun agricole repose sur le principe de la libre circulation des produits, qui est loin d'être encore complètement réalisée tant que ne seront pas totalement supprimés les montants compensatoires monétaires et tant que ne seront pas harmonisées les législations sanitaires, sociales et fiscales, et sur le principe de la préférence communautaire qui a été, jusqu'à présent, constamment battu en brèche par les accords commerciaux conclus par la Communauté avec les pays tiers.

Ces deux principes ne sont pas négociables : de leur respect dépend en effet ce qui pour nos agriculteurs est fondamental, à savoir le libre accès des marchés de nos partenaires pour les produits agricoles français.

**M. Hector Rolland.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty.** Nous devons également exiger la mise en œuvre d'une politique dynamique d'exportation et d'aide alimentaire au niveau de la Communauté, car il n'y a aucune raison de laisser aux seuls Etats-Unis, au Canada, à l'Argentine, à l'Australie ou à la Nouvelle-Zélande une position privilégiée sur les marchés mondiaux par suite de l'effacement de l'Europe. Des propositions ont été faites par les services de la commission, mais ne sont jamais venues en discussion au niveau du conseil des ministres.

N'est-il pas inquiétant de constater que les seuls accords commerciaux à long terme conclus par la Communauté sont des accords d'importation de produits alimentaires, et jamais des accords d'exportation ?

Par ailleurs, l'ouverture de la Communauté aux importations alimentaires en provenance des pays en voie de développement est-elle la meilleure manière d'aider au développement de ces pays, lorsqu'il s'agit notamment de protéines qui pourraient contribuer à améliorer le niveau alimentaire des populations locales ?

**M. Hector Rolland.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty.** Ne serait-il pas préférable de développer une politique de crédit, voire de dons, permettant à ces pays d'acquiescer les biens d'équipement ou les matières premières dont ils ont besoin, sans pour autant prélever des recettes d'exportation sur un niveau de consommation alimentaire déjà anormalement bas ? Une sorte de plan Marshall à l'échelle mondiale pourrait répondre à cet objectif.

Une des tâches prioritaires du conseil des chefs d'Etat et de gouvernement devrait être de rendre plus cohérentes entre elles les diverses politiques communautaires, notamment la politique agricole, la politique commerciale et la politique d'aide en faveur des pays en voie de développement.

La solution du problème financier du F. E. O. G. A. est indissociable des problèmes d'organisation de marché. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours jusqu'à présent considéré que le principe de solidarité financière était le corollaire indispensable des deux autres principes de base du Marché commun.

Cela reste toujours vrai. Si certaines dépenses du F. E. O. G. A. ont considérablement augmenté ces dernières années, notamment les dépenses de soutien du marché des produits laitiers, c'est en grande partie parce que le principe de la préférence communautaire n'est pas respecté, en raison de l'absence de protection du Marché commun contre les importations de matières grasses.

De même, les dépenses de dégagement du marché de la viande bovine sont directement la conséquence des accords commerciaux conclus par la Communauté avec les pays tiers. Enfin, les dépenses de soutien du revenu des éleveurs de moutons, qui seront loin d'être négligeables, seraient inexistantes si la Communauté avait renoncé à accorder un régime de faveur à la Nouvelle-Zélande pour satisfaire les exigences britanniques.

**M. Hector Rolland.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty.** Comment s'étonner que les caisses communautaires se vident, si on ne les remplit pas, si on importe de plus en plus sans prélèvement ni droit de douane des produits concurrents des produits communautaires qu'il faut ensuite réexporter avec de fortes aides ?

**M. Charles Miossec.** Bien sûr !

**M. Jean-Claude Pasty.** En conclusion sur cette affaire de l'avenir de la politique agricole commune, s'il nous paraît tout à fait légitime que l'on se préoccupe du coût des dépenses de soutien des marchés agricoles communautaires, il nous paraît indispensable de devoir mettre en garde les responsables politiques pour qu'ils ne se trompent pas de voie.

Répartir différemment les dépenses de soutien, en transférant une partie de leur charge aux producteurs, risque d'accélérer la disparition de nombreuses exploitations, mais ne règle pas fondamentalement le problème d'une meilleure organisation des marchés communautaires.

Si un examen critique de la politique agricole commune doit être entrepris, il doit être complet et concerner les conditions de fonctionnement des principaux marchés et l'application des principes de libre circulation et de préférence communautaire.

Un rapporteur a eu raison de faire remarquer que le problème du revenu, sur le plan communautaire, n'était pas seulement un problème de niveau des prix mais aussi un problème d'organisation des marchés en vue de garantir le revenu des producteurs.

**M. Roland Huguet,** rapporteur pour avis. Eh oui !

**M. Jean-Claude Pasty.** Ce n'est qu'à cette condition que les intérêts français pourront être efficacement défendus et que le budget national, enfin libéré des contraintes résultant des dépenses de soutien du revenu, pourra retrouver son rôle dynamique et accompagner efficacement une nouvelle croissance de notre agriculture.

**M. Hector Rolland.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty.** L'effort que traduit, à cet égard, le projet de budget de l'agriculture pour 1981 apparaît au R. P. R. insuffisant car il ne répond qu'imparfaitement aux objectifs tracés par la loi d'orientation.

Dois-je rappeler que notre groupe n'a pas ménagé son concours lors de la discussion de cette loi, tout en insistant fortement pour qu'elle trouve sa traduction financière dans les inscriptions budgétaires à venir ?

Or ce qui est prévu pour 1981 ne satisfait pas totalement nos espoirs.

Certes les priorités énoncées dans la lettre adressée en 1977 par le Premier ministre aux organisations agricoles ont été respectées mais, comme pour le budget précédent, dans le cadre d'un redéploiement des moyens du ministère de l'agriculture.

Nous avons d'ailleurs toujours dénoncé le caractère excessivement étroit de ces priorités, auxquelles ne sauraient se réduire les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la loi d'orientation.

Certes, le projet de budget comporte d'autres mesures que nous avons réclamées avec insistance l'année dernière — ce dont nous nous réjouissons — notamment les crédits nécessaires à la revalorisation des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, une première tranche de revalorisation des retraites agricoles et les crédits permettant le démarrage du plan pluriannuel de développement de l'élevage.

Cependant, quatre secteurs clés pour l'avenir de l'agriculture française ne nous paraissent pas avoir bénéficié d'une impulsion suffisante : la formation des hommes ; l'installation des jeunes, des équipements productifs et enfin l'organisation économique.

L'effort accompli en matière de formation des agriculteurs, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue, doit être amplifié, en raison du retard de notre pays en ce domaine. Un effort tout particulier devrait être accompli en faveur de la gestion.

Or, nous devons constater que les crédits de formation professionnelle inscrits au budget du Premier ministre sont en diminution, alors que les besoins de formation des agriculteurs devraient aller en croissant.

En ce qui concerne la formation initiale, nous nous inquiétons de la diminution des dotations d'équipement pour les établissements d'enseignement, ce qui ne permet pas d'assurer — ce qui est grave pour l'avenir — la maintenance des bâtiments existants.

L'installation d'un nombre suffisant de jeunes, au cours de la prochaine décennie est un des objectifs centraux de la loi d'orientation. Or, nous devons constater — certains rapporteurs l'ont rappelé, notamment M. Bizet — que le maintien en activité, au-delà de l'âge de la retraite, d'un pourcentage accru d'agriculteurs âgés risque de contrecarrer cet objectif.

Une revalorisation plus substantielle de l'I. V. D., non complétement de retraite, lorsqu'elle permet l'installation d'un jeune et la poursuite de l'effort pour améliorer les retraites agricoles permettrait sans doute de débloquer cette situation.

Un aménagement des prêts consentis aux jeunes agriculteurs, prenant en compte les difficultés particulières à certaines productions, compléterait utilement les dispositions qui prévoient une revalorisation de la dotation d'installation.

Enfin une accélération dans la mise en place des opérations groupées d'aménagement foncier au profit des zones sensibles serait de nature à améliorer très notablement les structures foncières. Là où précisément les conditions d'installation sont les plus difficiles.

Autre motif sérieux d'inquiétude, la faible progression — à peine plus de 4 p. 100 — des dotations d'équipement inscrites au projet de budget, ce qui signifie une nouvelle régression en volume. L'inquiétude est la même pour les dotations du F. I. D. A. R.

Sans doute des compléments de financement pourront venir d'ailleurs et peut-être des excédents de la caisse nationale de crédit agricole, mais le groupe du rassemblement pour la République ne saurait se satisfaire d'une telle situation.

Notre appareil agro-alimentaire doit être impérativement modernisé pour nous permettre d'affronter la concurrence internationale. Les besoins en matière d'équipements ruraux, d'assainissement, d'électrification, de voiries rurales, sont loin d'être satisfaits, alors que les dotations budgétaires diminuent.

Nous étions en droit d'attendre que le colmatage des voies d'eau — le coût budgétaire des bonifications d'intérêt demeure, cette année, inchangé, en dépit de l'élévation du prix de la ressource et la participation professionnelle aux dépenses du B. A. P. S. A. est accrue en dépit de l'évolution défavorable du revenu agricole — se traduise par un redéploiement plus massif au profit des investissements.

Le groupe du rassemblement pour la République estime qu'un effort supplémentaire de 2 milliards de francs par an devrait être fait en faveur de l'investissement agricole, si l'on veut véritablement jouer notre atout vert. Un tel effort financier n'est pas hors de portée et pourrait parfaitement être couvert par appel à l'emprunt, si l'on veut bien considérer l'agriculture française comme un secteur économique d'avenir.

Une part importante des crédits nouveaux devrait être consacrée au développement d'un modèle à la française d'agriculture à la fois plus productive et plus économe de consommations intermédiaires, ce qui la rendrait moins vulnérable aux aléas de la conjoncture internationale.

Cet effort devrait être complété par un renforcement des structures d'exportations, notamment grâce aux moyens dont pourra bénéficier le fonds de promotion, par un renforcement de l'organisation économique des producteurs, et enfin par une amélioration de la gestion des exploitations qu'il conviendrait d'aider davantage en ce qui concerne la comptabilité. Cet effort passe également par une modernisation de la fiscalité agricole et nous souhaiterions connaître, monsieur le ministre, l'état actuel d'avancement des études de ce comité.

Tels pourraient être les axes prioritaires d'inflexion d'un budget national qui serait enfin libéré des hypothèques communautaires.

C'est à la politique agricole commune et non aux budgets nationaux qu'il revient d'assurer à la fois la défense du revenu des producteurs agricoles et les conditions d'une nouvelle croissance de notre agriculture, par la conquête des marchés extérieurs. C'est au budget national et à nous-mêmes d'adapter nos structures pour que nous soyons « dans la course ».

**M. Charles Miossec.** Très bien !

**M. Jean-Claude Pasty.** Nos déconvenues actuelles s'expliquent en grande partie parce que nous n'avons plus une claire conscience de ce partage de responsabilité.

Au-delà des difficultés matérielles qui sont les leurs, les agriculteurs français traversent actuellement une crise de confiance grave qui les fait douter de leur avenir et qui décourage l'esprit d'entreprise.

Hommes pragmatiques, les agriculteurs français ne se satisfont pas de promesses, ni de mesures de circonstances, dont les effets seraient éphémères ou anesthésiants. Il faut avant tout leur redonner confiance en leur avenir. Aucune politique efficace et durable ne saurait être construite sur le doute. Les agriculteurs français ont besoin de certitudes pour s'engager. A nous de les leur donner. Il y va de l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Comment allez-vous voter ?

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et budget annexe des prestations sociales agricoles.

Agriculture :

Annexe n° 2 (Dépenses ordinaires). — M. Robert Bisson, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3 (Dépenses en capital). — M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4 (Marchés agricoles). — M. Pierre Goldberg, rapporteur spécial ; avis n° 1981, tome I (Dépenses ordinaires), de M. Jean Desanlis, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1981, tome II (Dépenses en capital), de M. Roland Huguot, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1977, tome II (Enseignement agricole), de M. Jean Brocard, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 53. — M. Jacques Jouve, rapporteur spécial ; avis n° 1977, tome XXIII, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1981, tome XXV, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)